

Introduction de l'atelier :
usages et enjeux
dans les zones humides,
conjonctures et perspectives

X. Poux,
C. Bouni,
I. Dubien

244

L'évolution des zones humides,
entre dynamique territoriale et
coordination de filières : quels
enjeux pour le futur ?

X. Poux,
C. Bouni,
I. Dubien

246

Les zones humides au
croisement des enjeux sociaux
et naturels –
Regard ligérien

N. Lewis,
E. Gautier,
A. Denis

254

Mutations socio-économiques
des tourbières : des territoires
de production à des espaces
de protection

J. Canivé,
A. Laplace-Dolonde

266

Les agriculteurs usagers et
gestionnaires des zones humides
face aux "contradictions" des
politiques publiques

P. Steayert,
C. Ruault,
J. Candau

278

SCARPE-ESCAUT :
des zones humides sous
la pression permanente
d'intérêts divergents

F. Meilliez,
C. Kergomard,
R. Laganier,
D. Petit

290

Synthèse de l'atelier :
Usages et enjeux dans
les zones humides, conjoncture
et prospective

C. Bouni,
X. Poux

298

Usages et enjeux dans les zones
humides, conjoncture et prospective

INTRODUCTION

Usages et enjeux dans les zones humides,
conjonctures et perspectives

XAVIER POUX (ASCA)
xavier.poux@free.fr
CHRISTOPHE BOUNI (ASCA)
christophe.bouni@free.fr
ISABELLE DUBIEN (ASCA)
isabelle.dubien@free.fr

Cet atelier pose la question de la dynamique future des zones humides en analysant l'interface entre "des espaces de problèmes" et "des espaces de solutions", pour reprendre l'expression d'O. Godard. Le premier terme, les espaces de problèmes, appréhende la question des enjeux liés à l'évolution de l'état et du fonctionnement des zones humides, tels que traités par les sciences de la nature. Le second, les espaces de solutions, intègre les activités humaines qui déterminent, positivement ou négativement, l'état des zones humides, en fonction de différents catégories d'intérêts économiques, sociaux voire culturels. La question de l'émergence de nouveaux modes de gestion des ZH - renvoyant à des intérêts propres de différentes catégories d'acteurs (agriculteurs, éleveurs, mais aussi naturalistes, collectivités, ...) et à des modes d'organisation particuliers - est posée en référence aux analyses menées dans le cadre des projets du PNRZH.

Cet atelier avait pour finalité de dégager un diagnostic global des enjeux de gestion sur les zones humides françaises et cela dans une perspective dynamique. Ce positionnement lui conférait, en premier lieu, un caractère transversal dans la mesure où les zones humides étaient alors entendues comme un objet complexe relevant à la fois :

- de dynamiques bio-physico-chimiques mais également ;
- de dynamiques sociologique, économique ou politique au regard des usages présents sur ces zones et des logiques de filières sous-jacentes à leur gestion effective et enfin des politiques publiques qui s'appliquent sur ces territoires.

En second lieu, cet atelier était caractérisé par une attention toute particulière aux évolutions passées et à venir de ces zones, dans la perspective d'apporter notamment des éléments de diagnostic stratégique sur le devenir de ces territoires.

Afin d'orienter les débats et de valoriser les travaux de recherche réalisés, l'atelier a été organisé autour de quatre grandes questions transversales :

- dans quelle mesure l'étude bio-physico-chimique des zones humides a fait ressortir des enjeux fonctionnels ou structurels qui permettent de mieux appréhender les évolutions à long terme ? (par exemple : un changement d'échelle spatiale ou temporelle dans la description du système, la prise en compte de variables mal appréhendées auparavant) ;
- quelles analyses des activités humaines mettent en évidence des dynamiques de gestion des zones humides ? (analyses économique et technique, conflits d'usages dynamiques, mise en évidence de tendances nouvelles,...) ;
- quelle organisation des acteurs autour de la gestion des zones humides ressort des projets de recherche ? (apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles procédures de gestion, ...) ;
- quelles "théories d'action" pour les zones humides, actions publiques ou non, sont éclairées par les recherches ? (évaluation des mesures agro-environnementales, mise en œuvre de Natura 2000, influence de modes de gestion privés,...).

Ces questions ont été abordées par les différents intervenants de l'atelier lors de la présentation de leurs travaux (cf. suite du document). Elles ont par ailleurs été utilisées pour structurer les débats qui se sont déroulés à l'issue des présentations des différents projets.

L'évolution des zones humides, entre dynamique territoriale et coordination de filières : quels enjeux pour le futur ?

XAVIER POUX, (APPLICATION DES SCIENCES DE L'ACTION, ASCA, PARIS, ENSEIGNANT EXTERNE DE L'ENGREF)

xavier.poux@free.fr

CHRISTOPHE BOUNI, (ASCA, PARIS)

christophe.bouni@free.fr

ISABELLE DUBIEN, (ASCA, PARIS)

isabelle.dubien@free.fr

Introduction

L'évaluation des politiques influençant l'évolution des zones humides, réalisée en 1994, avait pointé l'amplitude et la nature des évolutions conduisant, globalement, à la dégradation des zones humides françaises (ASCA, 1994). Ce regard interdisait dès cette époque de considérer les enjeux de gestion des zones humides "en statique" : espaces gérés - voire créés - par une diversité d'activités humaines, les zones humides sont dépendantes de l'évolution de ces dernières. Plus particulièrement, l'évaluation entreprise invitait à revisiter la vision selon laquelle la problématique de gestion des zones humides se poserait le plus souvent simplement en termes de maintien d'une activité gestionnaire "traditionnelle" locale - majoritairement pastorale au regard des surfaces concernées - et des forces d'évolution qui menacent cette activité. Dans une large mesure, les procédures contractuelles agri-environnementales à l'échelle des sites s'appuient sur cette vision, dans le sens où il s'agit de contrer les pressions négatives s'exerçant sur les ZH pour conserver l'état souhaité.

C'est ce constat d'une nécessaire prise en compte des dynamiques futures des zones humides, entre déterminants anthropiques et fonctionnement naturel, qui a fondé le projet "méthodes de la prospective" conduit dans le cadre du PNRZH, et sur lequel s'appuie la présente contribution (Poux et coll., 2001).

La question centrale traitée ici est celle de la manière d'appréhender les enjeux de gestion des zones humides à l'échelle de sites, dans une perspective dynamique. Autrement dit, quelles grilles d'analyse proposer qui débouchent sur une explicitation des enjeux de gestion permettant d'anticiper la nature de ces enjeux et, par ailleurs, en éclairant des stratégies d'action.

Il nous semble important de souligner le fait que les différentes contributions de l'atelier n°4 du colloque de restitution du PNRZH, issus de projets de recherche sur des sites aux problématiques de gestion variées - la Loire moyenne, les zones humides entre Scarpe et Escaut, les tourbières et les Marais de l'Ouest - apportent des éclairages particuliers sur la question traitée dans le projet "prospective", bien que partant d'approches très différentes de ce dernier. C'est cette transversalité des grilles d'analyse que nous nous proposons de traiter ici.

Notre raisonnement s'articule en deux grands temps. Le premier est consacré à une analyse en termes "d'espaces de problèmes" et "d'espaces de solutions" (Godard, 1997). Il fait ressortir

comment une analyse dynamique de ces deux termes - présents dans les problématiques de gestion de l'environnement en général, et des zones humides en particulier - peut déboucher sur une analyse territoriale. Le deuxième temps compare deux grilles d'interprétation des problématiques de gestion selon cette lecture territoriale : une grille "global/local" et une grille par "filières" de gestion que nous expliciterons dans le corps du texte. Cette comparaison débouche, en conclusion, sur un questionnement général pour l'analyse des zones humides, susceptible de poser les problématiques de gestion à long terme dans un cadre finalisé, utile pour l'intervention.

Des enjeux futurs

ENTRE ESPACES DE PROBLÈMES ET ESPACE DE SOLUTION
ET QUI S'INSCRIVENT DANS UNE PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE

Rentrer par les "enjeux de gestion" renvoie immédiatement à la caractérisation d'un état souhaité des ZH par ou pour une diversité de catégories d'acteurs ou d'usagers. Cette manière de poser le problème nous autorise à nous inspirer de la distinction établie par O. Godard entre "espaces de problèmes" et "espaces de solution" dans l'analyse des situations de gestion de l'environnement (Godard, *op. cit.*).

D'espaces de problèmes...

Dans une perspective de gestion, les "espaces de problèmes" des zones humides sont définis sur la base des fonctionnalités d'ordre biophysique, chimique - en un mot "naturelles" - remplies par les ZH : biodiversité, hydrologie, épuration, paysage. Ces fonctionnalités sont portées par différentes catégories d'acteurs et d'usagers.

La diversité de ces fonctionnalités induit celle des approches disciplinaires pertinentes pour leur caractérisation scientifique : botanique, écologie animale (ornithologie, ichtyologie notamment) et végétale, hydrologie, bio-géochimie, ... Chacune de ces approches définit les conditions physiques, biologiques, chimiques qui régissent le fait que les différentes fonctionnalités peuvent ou non être remplies. Chacune d'entre elles caractérise également des variables d'état et des échelles spatiales et temporelles pertinentes pour la bonne compréhension des "espaces de problèmes" associés à la gestion des zones humides, que l'on retrouvera en particulier dans les entreprises de définition d'indicateurs de suivi des ZH (Bouni et Dubien, 1999). L'étude fonctionnelle des zones humides, sous un angle bio-physico-chimique, amène couramment à élargir les espaces de problèmes : si l'on considère le fonctionnement hydrologique d'une zone humide, il est souvent pertinent de définir l'espace de problèmes à l'échelle du bassin versant ; l'espace de problèmes relatif à la dynamique d'une population d'oiseaux englobe l'ensemble des aires de reproduction, de nourrissage ...

Les limites des espaces de problèmes dépassent donc fréquemment les sites des zones humides considérées. Ces espaces sont emboîtés, depuis la gestion à long terme du bassin versant aux pratiques de fauche annuelles. Ils peuvent être partiellement divergents. Ainsi, les différents scénarios d'évolution de zones humides élaborés dans le cadre du projet "prospective" pointent que, suivant le point de vue considéré, les enjeux naturels se révèlent différemment à long terme. À titre d'exemple, selon que l'on considère que les problèmes à long terme de la Camargue sont ceux de la conservation des espèces présentes sur l'étang du Vaccarès ou celles des sansouïres associées à l'élevage extensif, il est clair que les espaces de problèmes associés sont différents. Il est tout aussi clair que l'identification des problèmes dépend en grande partie des chercheurs impliqués dans l'étude des zones humides, en fonction de leurs disciplines, voire de leurs valeurs personnelles.

Nous faisons valoir, au passage, que dans une optique de gestion de l'environnement (Mermet 1992) la mobilisation de chercheurs ou d'experts qui définissent les problèmes sur des bases

bio-physico-chimiques établies scientifiquement reste une condition nécessaire, sinon suffisante. Ce rappel nous paraît important dans le sens où il distingue notre propos d'approches qui considèrent que, comme les "problèmes environnementaux" sont variés et relatifs, les composantes de ces problèmes sont fondamentalement d'ordre social, et non naturel.

... *A*ux espaces de solutions

La notion d'espace de problème étant précisée, celle des "espaces de solution" mérite un développement. Cette notion considère les activités humaines en jeu dans les espaces de problèmes. L'analyse des espaces de solutions met l'accent sur les systèmes humains - dans leurs dimensions techniques, économiques, sociales et politiques - dans la mesure où c'est essentiellement dans ce registre que les changements constitutifs des "solutions" sont envisageables. Sur cette base, deux points peuvent être considérés.

Le premier est relatif à la dynamique temporelle des problèmes d'environnement sur les zones humides, qui conduit à anticiper celle des espaces de solutions pertinents. Le projet prospectif a ainsi montré que si l'on se projette dans le long terme, les problèmes environnementaux actuels peuvent se trouver relativisés, sinon dépassés. Autrement dit, les principaux problèmes identifiés aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux que l'on rencontrera demain. En Camargue, la conjugaison de l'élévation du niveau de la mer et de l'évolution climatique amène à reconsidérer la portée des problèmes posés par les apports d'eau douce via l'irrigation agricole. En Bretagne, une gestion des zones humides maximisée sur les fonctions d'épuration des nitrates peut poser des problèmes à long terme au regard des fonctions écologiques (patrimoine naturel) et hydrologique de ces mêmes zones humides (Mérot, 2000).

Dans cette optique, il nous semble important de noter que la multifonctionnalité des zones humides apparaît en soi un enjeu d'avenir dans la plupart des scénarios construits dans le cadre du projet "prospectif". À cet égard, la diversité des dimensions environnementales - hydrologie, épuration, ressource naturelle, biodiversité - est incontestablement une des spécificités des ZH à considérer dans une optique de futur à long terme. Compte tenu des irréversibilités d'ordres bio-physico-chimiques, il apparaît qu'une "spécialisation" dans les fonctions remplies par les zones humides à un moment donné peut oblitérer les possibilités de développement futur d'autres fonctionnalités, ce que la méthode des scénarios, par exemple, permet de mieux révéler.

Cette vision amène à considérer la gestion de cette multifonctionnalité en dynamique, tenant compte de la co-évolution des dynamiques environnementales et sociales dans un cadre large, dans lequel peuvent s'inscrire les problématiques de conservation, mais aussi de création ou d'évolution des fonctions des zones humides.

Le deuxième point porte sur la non coïncidence a priori entre espaces de problèmes et espaces de solutions pour les zones humides⁴, contrairement à une vision courante. Nous avons déjà noté le fait que la limite des espaces de problèmes dépasse fréquemment celle des zones humides, ce qui est un constat qui ressort clairement de la plupart des recherches sur les zones humides. L'exemple le plus clair est celui de la prise en compte du bassin versant pour la compréhension des problèmes hydrologiques.

Notre propos va ici un degré plus loin. Pour reprendre l'exemple central du bassin versant, une conclusion fréquente revient à considérer que, si l'évolution d'une ZH est déterminée par celle du BV englobant, il faut organiser la gestion à cette échelle globale et donc que l'espace de solutions est également à ce niveau. Or, pour reprendre une idée développée par Mermet et Treyer, (2001), les limites spatiales entre le système social, économique, politique (déterminant) et un bassin versant (déterminé) ne coïncident pas nécessairement entre elles. En Bretagne, considérer les aires de collecte des produits agricoles peut s'avérer plus riche dans la compréhension des espaces de solutions pour gérer des bassins versants que l'analyse du système humain à l'échelle du BV considéré. En Camargue, la prise en compte des dynamiques urbaines à l'échelle des régions Languedoc-Roussillon et PACA invite à considérer un espace de solutions qui dépasse la gestion hydraulique à l'échelle du seul delta du Rhône.

Dans cette même ligne, il faut considérer que les zones humides s'intègrent alors dans des territoires plus globaux. Qu'il s'agisse de la Camargue, de la Bretagne, de la Loire ou des tourbières, il ressort que de nombreux acteurs gestionnaires des ZH ne les perçoivent et ne les gèrent généralement pas comme des "espaces de problèmes" (ce qui est somme toute logique) mais comme des composantes - particulières - au sein d'espaces géographiques, économiques, patrimoniaux, plus larges. Bref : comme des territoires sur lesquels se développent des usages humains valorisant, de manière spécifique, les différentes fonctions des zones humides, selon le "jeu" d'acteurs aux intérêts variés.

C'est dans ce sens que la dynamique des territoires est une entrée pertinente pour la compréhension des enjeux futurs des ZH⁵, à l'articulation entre espaces de problèmes et de solutions.

Il peut être utile de préciser ici que, par rapport à tout un courant d'analyse territoriale qui envisage essentiellement les acteurs présents dans le "jeu" territorial - et ce sera particulièrement le cas de la plupart des travaux de la "prospectif régionale" (Gonod et Loinger, 1994) - notre acception du territoire intègre de manière centrale sa dimension physique et environnementale. Thème très marginal dans les travaux relatifs à la dynamique territoriale (voir par exemple Decoutère et coll., 1996).



Dépasser une analyse

EN TERMES D'ANTAGONISME ENTRE LOCAL ET GLOBAL
DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

*D*u local versus global (ou externe)...

L'étude du développement territorial mobilise fréquemment une grille d'analyse du système d'acteurs et des activités reposant sur une distinction entre "local" et, par opposition, ce que l'on peut appeler le "global", perçu comme un terme générique à portée générale. Dans cette vision, les gestionnaires d'un territoire sont avant tout les acteurs locaux, pour lesquels le territoire considéré est un "espace de projet" privilégié, non substituable à un autre - voir par exemple Piveteau (1995). Les agriculteurs présents sur un territoire, mais aussi les forestiers, chasseurs, pêcheurs, professionnels du tourisme, et selon des modalités différentes, les industriels ou les élus "locaux" sont typiquement les acteurs gestionnaires - locaux - des territoires.

Ces acteurs sont en relation avec d'autres, qui constituent leur environnement socio-politique. Vincent Piveteau, dans sa thèse consacrée à la prospective des territoires ruraux définit ainsi les acteurs internes (ie locaux dans le sens où nous l'entendons ici) et les acteurs externes (op. cit.)⁶.

Cette grille d'analyse possède incontestablement sa part de vérité et il est clair que la gestion des zones humides repose sur les actes et usages d'acteurs intervenant spécifiquement à ce niveau territorial particulier. Pour un éleveur et pour un agent d'une DIREN, un territoire de marais, une sansouire, ont clairement une différence de statut quant aux modes de représentation et de gestion, les modalités d'intervention se posent effectivement dans des termes différents.

On peut ici faire l'hypothèse que cette grille est implicitement mobilisée dans la compréhension de nombreuses situations de gestion des zones humides. La "théorie d'action"⁷ qui découle de cette vision est alors, typiquement, d'intégrer les enjeux de gestion révélés par les scientifiques des sciences de la nature (les écologues, les environnementalistes) dans ce que nous avons appelé plus haut "les espaces de problèmes" dans les pratiques des acteurs territoriaux-locaux gestionnaires des "espaces de solutions". Cette vision débouche sur des modes de relation sociale et politique spécifiques, particulièrement compatibles avec l'articulation d'une action réglementaire descendante (le global s'imposant au local) et d'un mode contractuel (MAE, contrats de gestion) également descendant. Une certaine analyse des types de négociations en découle (voir par exemple Beuret, 1999), privilégiant précisément les approches "ascendantes" versus "descendantes".

... *A*ux "filiales" de gestion

L'analyse fine des différents scénarios élaborés en Camargue et en Bretagne dans le projet "prospective", mais aussi celle des situations décrites dans les projets "Loire", "Tourbières" et "Marais de l'Ouest" invite néanmoins à compléter cette grille d'analyse. Dans ces cas, la montée en puissance d'acteurs tels que les naturalistes, les résidents d'origine urbaine, les institutions, les professionnels du tourisme comme gestionnaires des zones humides, ne "rentre" pas bien dans la grille local/global. Ces catégories d'acteurs, que l'on classerait plutôt dans la catégorie des "externes", sont susceptibles de développer sur les zones humides des projets dont l'ancrage territorial n'apparaît pas différent d'acteurs tels que les agriculteurs ou les éleveurs. Entre un urbain qui veut gérer "sa" zone humide pour un usage récréatif ou identitaire, dans le cadre d'une résidence secondaire auquel il s'attache, et un agriculteur qui veut la drainer, la différence de statut en termes de local/externe n'est plus si évidente.

En outre, si les acteurs que l'on attendait comme externes ne le sont pas si nettement que cela et ont aussi une composante "locale", on peut également faire valoir que les acteurs "locaux" ont toujours une dimension "globale". Les agriculteurs céréaliers sont intégrés dans un système socio-politique qu'il est possible d'interpréter comme également global et le drainage évoqué ci-dessus peut apparaître comme une déclinaison localisée d'un modèle global. De même, l'élevage extensif, le tourisme, la protection de la nature, les résidences secondaires, la chasse renvoient à des systèmes socio-politiques organisés à différents niveaux, autour de schémas sociaux et de représentations qui vont du global au local. Autrement dit dans cette interprétation, il n'y a pas d'usage, d'acteur, de représentation qui soit exclusivement local ou global.

Dans cette optique, les problématiques de gestion des zones humides peuvent alors s'interpréter en termes de coordination de "filiales" - c'est dans cette perspective que l'on proposera une analyse des systèmes d'acteurs impliqués à différents niveaux et œuvrant dans le sens d'objectifs, de représentations cohérentes⁹. Chaque filiale définit, d'une certaine manière, ses "problèmes" sur les zones humides et les problématiques de gestion se posent alors en termes de coordination à différents niveaux (local, régional, national, ...) entre filiales, selon des logiques d'alliance ou de conflit, de coopération ou d'évitement, d'intégration ou non, etc.

Cette vision privilégie alors l'analyse des systèmes d'acteurs sous l'angle d'interactions à différents niveaux : celui du territoire, celui du contexte régional immédiat, celui des relais nationaux ou internationaux (Communautaire notamment). La question est alors la manière dont les filiales sont structurées à ces niveaux et quels en sont les modes d'action et d'interaction. Les modes d'actions politiques et sociaux se posent dans des termes différents de ceux qui résultent d'une analyse entre local/global. Par exemple, le registre réglementaire peut s'interpréter dans le cadre d'un jeu politique et la question n'est plus seulement "dans quelle mesure le réglementaire - global - s'impose (ou non) au local ?" mais "quels sont les règlements en interaction à différents niveaux ? ; quels sont les relais politiques qui influencent l'effet des outils réglementaires ?".

Dans cette optique, la maîtrise du foncier par différentes catégories d'acteurs/filiaires joue un rôle tout particulier qui n'apparaît peut être pas aussi nettement dans l'analyse local/global, puisque dans ce dernier cas, il est implicitement admis que la maîtrise du foncier est acquise par les locaux. Là encore, les scénarios sont un moyen d'explorer les conséquences qui découlent de différents systèmes de maîtrise du foncier (agricole, urbain, collectif, étatique, touristique ...).

*C*roiser les analyses plutôt que les opposer

Il est clair que les deux analyses (local/global vs filiales) sont chargées de sens sur un registre politique, et l'on retrouve d'une certaine manière le vieux débat entre les Jacobins et les Girondins. Aux premiers, la vision "verticale", aux seconds, la vision "locale/globale".

S'il peut être utile d'explicitier ce renvoi d'ordre politique, car il peut interférer avec l'appréciation des analyses¹⁰, il serait néanmoins abusif de transposer mécaniquement un registre (l'analytique) à l'autre (le politique). Une analyse locale/globale ne débouche pas nécessairement sur des préconisations girondines...

Notre propos, fondé sur l'examen des problématiques de gestion des zones humides telles qu'elles apparaissent dans les différents cas évoqués ci-dessus, est de faire valoir que les deux analyses sont complémentaires et révèlent des enjeux de gestion et de régulation différents.

Cela étant dit, au regard de l'état de l'art dans les types d'analyses local/global, les plus fréquemment utilisées, il nous semble utile de rééquilibrer activement les approches en termes de filiales. Ceci serait susceptible de déboucher, à nos yeux, sur un élargissement des "théories d'actions" qui découlent des analyses.

Conclusion :

QUELLE GRILLE D'ANALYSE DES ZONES HUMIDES POUR APPRÉHENDER LES ENJEUX DE GESTION ?

Cette perspective d'ensemble, entre espaces de problèmes et de solutions d'une part, entre local/global et filiales d'autre part, permet de proposer une grille d'analyse des zones humides.

Cette grille peut être considérée comme un des résultats du projet "prospective" et il est dès lors logique qu'elle porte de manière centrale sur les enjeux de gestion territoriale à long terme. Mais, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, l'examen des cas de la Loire, des tourbières ou des marais de l'Ouest nous semble illustrer le fait que cette grille a une portée plus générale que celle d'une analyse prospective.

Cette grille d'analyse repose sur les quatre points suivants.

- l'étude bio-physico-chimique des ZH comme moyen de faire ressortir des enjeux fonctionnels ou structurels au regard des évolutions à long terme. Par exemple : un changement d'échelle spatiale ou temporelle dans la description du système, la prise en compte de variables mal appréhendées auparavant. On retrouve ici de manière centrale la dimension "naturelle" des espaces de problèmes.
- l'analyse des activités humaines mettant en évidence des dynamiques d'usages humains et de gestion des ZH. Cette analyse est d'ordre économique et technique, elle intègre par exemple les conflits d'usages, la mise en évidence de nouveaux modes de gestion. Ce point est essentiel dans l'optique d'une analyse environnementale de territoires telle que nous l'avons esquissée plus haut, puisqu'il permet d'établir un lien entre les activités humaines et les modes de gestion physiques, concrets du territoire.
- l'analyse de l'organisation des acteurs autour de la gestion des ZH et des territoires. Les modes de régulation et de relations entre acteurs, susceptibles d'induire des évolutions dans l'orientation des activités humaines étudiées en (2), est ici un point central. Dans cette optique, la notion "d'espace de solutions" est sans doute plus lisible, dans le sens où l'organisation des acteurs renvoie aux différents modes de réponse aux problèmes de gestion révélés au croisement de (1) et (2).

C'est aussi dans ce champ que l'analyse horizontale et verticale (filiales) prend un sens particulier.

- enfin, ainsi que nous l'avons esquissé dans les pages qui précèdent, les analyses éclairent de manière complémentaire les "théories d'action" pour les zones humides. Suivant les thèmes techniques, mais aussi les activités et les niveaux d'organisation considérés, certains modes d'actions émergent ou non. Ainsi, les actions contractuelles, réglementaires, mais aussi politiques, foncières, économiques doivent pouvoir être éclairées par les analyses menées dans les registres précédents (1 à 3).

A contrario, il peut être pertinent de poser la question inverse, en partant d'une théorie d'action et de tester sa validité en la confrontant à différents types d'analyses.

Notre propos n'est pas "d'enfermer" tout questionnement sur la gestion des zones humides dans les différents axes d'analyse développés dans cet article, aussi larges soient-ils. Il vise à proposer un cadre de débat dans lequel les différentes approches scientifiques, mais aussi les questions de gestion, puissent se situer et dialoguer. Il est aussi de susciter de nouveaux regards sur les enjeux de gestion à long terme, susceptibles de déboucher sur une stratégie de gestion des zones humides innovante, conservant un potentiel de fonctionnalités aussi large que possible.

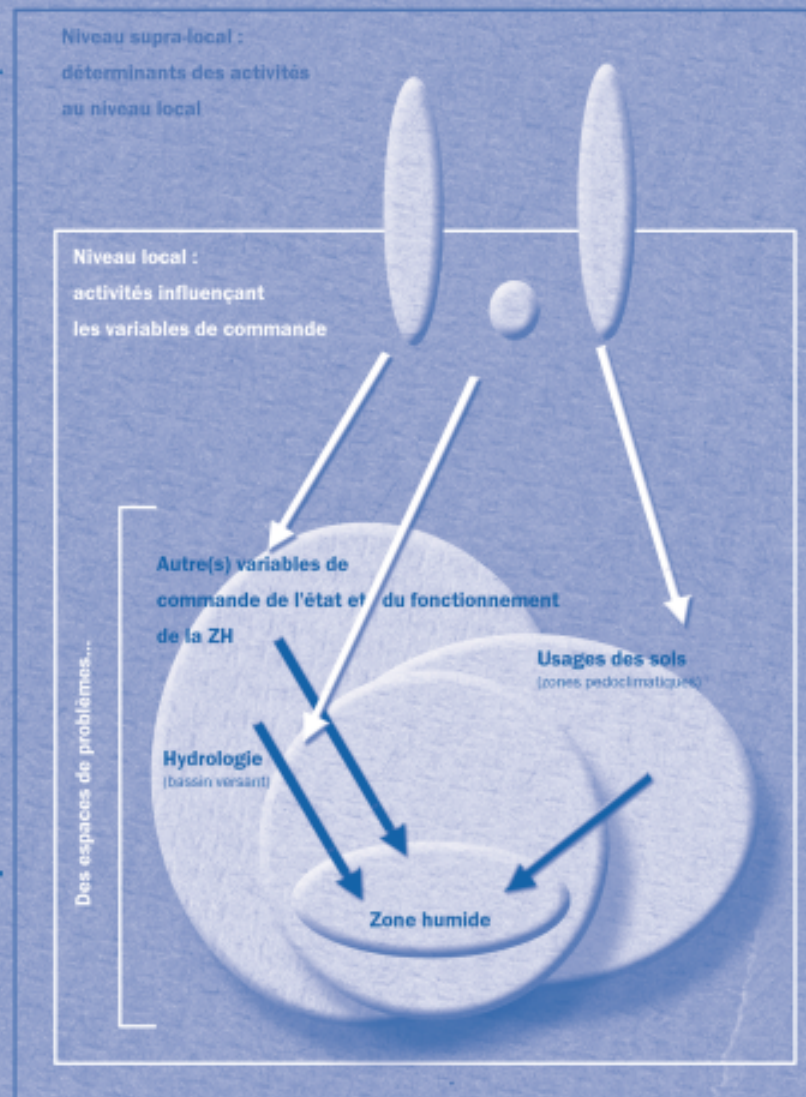
Notes

1. Typiquement ceux identifiés dans l'inventaire national des ZH, renvoyant à autant de contextes territoriaux.
2. Cf. les articles relatifs à ces projets dans le même document.
3. Les sansouïres, typiques de la Camargue, sont des espaces couverts d'une végétation rase halophile, développée sur des sols plus ou moins salés et soumis à des inondations hivernales. (voir les fiches du CDDP de Marseille sur la Camargue).
4. Ce constat a par ailleurs une portée générale, comme le note O. Godard.
5. C'est dans cette optique qu'elle inspire en grande partie les grilles d'analyse mobilisées dans le projet "prospectives des zones humides".
6. Il note également que la frontière entre les deux catégories d'acteurs n'est pas étanche et que certains peuvent se situer à la frontière, selon leur mode d'action et leur implication particulière sur un territoire. V. Piveteau a développé une grille d'analyse des acteurs qui croise ce critère interne/externe avec un autre critère qui est régulateur/non régulateur. Quatre catégories d'acteurs sont ainsi en interaction dans ce qu'il appelle la "matrice CAPE" : les internes régulateurs (appelés "Collectifs"), externes régulateurs ("Arbitres"), internes non régulateurs ("Privatifs") et externes non régulateurs ("Externes").
7. Pour reprendre la terminologie de l'évaluation de politiques publiques.
8. Gilles Barouch, dans son ouvrage "la décision en miettes" développe ce concept de gestion par filières. Si nous nous inspirons de cette notion, nous nous démarquons néanmoins de cet auteur quant à l'analyse normative que nous en faisons par rapport à la problématique de la gestion locale (Barouch, 1989).
9. Par exemple, dans cette optique, la PAC peut être considérée comme un règlement qui "s'impose" aux zones humides autant que Natura 2000.
10. On dévaloriserait/privilegerait une analyse parce qu'elle est "jacobine", ou "girondine" ... ce qui n'est pas nécessairement pertinent.

Bibliographie

- ASCA (1994). Évaluation des politiques publiques en matière de zones humides. Instance ad hoc d'évaluation, Commissariat Général du Plan.
- Barouch G. (1989). La décision en miettes. L'Harmattan, Paris. 234 pp.
- Beuret J.-E. (1999). Petits arrangements entre acteurs : les voies d'une gestion concertée de l'espace rural. *Nature Sciences Sociétés* 1999, vol 7 n°1, pp 21-30
- Bouni C., Dubien I. (1999). Définition d'un cadre méthodologique pour l'Observatoire National des Zones Humides, rapport de synthèse - MATE, IEG8 - Pla d'action pour les ZH
- Decoutère S., Ruegg J., Joye D. (éd.) (1996). Le management territorial. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne. 328 pp
- Godard O. (1997). "Le développement durable. Projets et recomposition à travers les échelles territoriales". Pouvoirs locaux, sept. 1997
- Gonod P., Loinger G. (1994). Méthodologie de la prospective régionale. GEISTEL, Paris.
- Mermet L. (1992). Stratégies pour la gestion de l'environnement. L'Harmattan, Paris. 205 pp
- Mermet L. et Treyer S. (2001). Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau ? *Responsabilité et environnement*, n°22, p 67-79, avril 2001
- Mérot P. (dir) (2000). Ty-fon, Typologie fonctionnelle des zones humides de fond de vallée en vue de la régulation de la pollution diffuse - Rapport de synthèse du PNRZH, septembre 2000, 155 pp
- Piveteau V. (1995). Prospective et territoire : apports d'une réflexion sur le jeu. Cemagref éditions, 298 pp
- Poux X., Mermet L., Bouni C., Narcy J.-B. (2001). Méthodologie de prospective des zones humides à l'échelle micro-régionale, problématique de mise en œuvre et d'agrégation des résultats. Rapport scientifique au PNRZH. PNRZH - Asc

...aux espaces de solutions



L'état et le fonctionnement d'une zone humide dépendent de "variables de commande" bio-physiques, chimiques, hydrologiques spatialisées, dont les aires de répartition ne coïncident pas nécessairement. L'ensemble des aires considérées constitue ce que l'on peut appeler "l'espace de problèmes" pour les ZH. Les "espaces de solutions" sont constitués de l'ensemble des activités humaines qui organisées à différents niveaux - du local au supra-local - déterminent les différentes variables de commande. Les espaces de problèmes coïncident généralement pas avec les espaces de solutions.

Les zones humides au croisement des enjeux sociaux et naturels - Regard ligérien

NATHALIE LEWIS, (CEMAGREF, BORDEAUX),

nathalie.lewis@bordeaux.cemagref.fr

EMMANUELE GAUTIER, (UMR 8591 CNRS),

emmanuele.gautier@cnrs-bellevue.fr

ARMELLE DENIS, (UNIVERSITÉ D'ORLÉANS)

armel.denis@libertysurf.fr

Les zones humides sont au croisement des facteurs physiques et des considérations humaines. Elles sont, de ce fait, l'objet d'études interdisciplinaires par excellence. Les zones étudiées dans le cadre du volet Loire sont des zones humides alluviales qui diffèrent d'autres zones humides par leurs relations à un grand fleuve.

La présente communication veut illustrer la confusion quant à la gestion réelle des zones humides sous l'angle d'une réflexion argumentée par un travail de terrain axé sur la **gestion et les perceptions des acteurs locaux**. Le postulat central de cet exposé propose que la difficulté à mettre en place une gestion des zones humides ligériennes repose sur un double malentendu, causé d'une part par l'hétérogénéité spatiale des conditions "naturelles" de création des zones humides (i.e. pour un même hydrosystème fluvial nous nous retrouvons face à des milieux humides dont la genèse est, finalement, bien dissemblable) et d'autre part, par les **actions des sociétés riveraines**. Ces sociétés qui, par des actions contradictoires peuvent aussi bien écourter que rallonger la durée de vie d'une zone humide et ainsi, inévitablement, "brouillent" cette dynamique que l'on voudrait "naturelle". Élément central à l'étude des zones humides, la **symbiose Homme/Nature est pour nous indissociable de tout regard scientifique**. Afin de développer cette idée, nous exposerons les modes de gestion en vigueur et les perceptions des acteurs locaux face à ce milieu qui doit être préservé en fonction d'objectifs nationaux et européens. Notre étude sociale s'intéresse aux fondements mêmes de la dynamique locale.

Dans cette dynamique, la notion de zone humide est absente. Pourtant, sa durée de vie est intrinsèquement liée à cet "équilibre dynamique" des milieux bio-physiques et des milieux humains. Les terrains étudiés l'illustrent fortement et en font la spécificité première – cette spécificité qui, justement, mérite d'être protégée.

La Loire, bien que jouant un rôle essentiel et structurant dans les habitudes de vie, demeure néanmoins une **réalité affective** qui n'intervient qu'indirectement dans la gestion des terres riveraines. Pour ces acteurs, la Loire est avant tout risque d'inondation et ces risques se définissent essentiellement en termes humains et financiers, et non pas en termes de préservation ou de réhabilitation des écosystèmes. Cette perception des acteurs ne coïncide pas directement avec les stratégies des acteurs gouvernementaux ou des scientifiques. Pour développer les grands éléments de ce volet social Loire, nous organiserons notre raisonnement en trois parties : l'impact anthropique différencié sur chacun des sites ; la situation actuelle en termes de gestion et de perception ; les mécanismes de transfert de gestion des marges ligériennes entre l'État et les riverains ou, le domaine public sous les feux d'une **gestion à réinventer** !

l'impact anthropique

PLUS OU MOINS MARQUÉ EN FONCTION DES SECTEURS OBSERVÉS

Nos terrains d'étude se retrouvent à des échelles relativement grandes par rapport à la gestion par bassin (ou idéalement par sous-bassin) qui peut être faite à l'échelle de la Loire. Pourtant, même dans des sites rapprochés, les résultats montrent des différences marquées. La place de l'homme dans la formation et la pérennité des zones humides étudiées conduit à un paradoxe : les zones les plus viables sont celles les plus anthropisées et les zones menacées sont justement celles où le paysage renvoie aux riverains une impression de retour au "naturel" et où, depuis quelques années, l'empreinte de l'homme est moins forte.

Les zones humides dont il est ici question sont constituées pour le site de Dornant de lacs en ox-bow et de grands bancs sableux et caillouteux alors que pour les deux autres sites, Soulangy et Marzy, nous retrouvons sur les franges et les îles des paysages en cours de végétalisation (plus prononcée sur le secteur de Marzy) ainsi que de longs chenaux anastomosés.

Sites amont - Caractéristiques physiques

Depuis cinquante ans, la zone d'étude bourbonnaise – site de Dornant – se caractérise par une forte instabilité du fleuve. La forme et l'aspect du paysage comme l'indique la figure 1 en sont fortement marqués (par exemple, la carte IGN actuelle ne représente pas ce que l'on peut voir aujourd'hui sur place). Les zones humides dans ces schémas subissent, elles aussi, ces variations, elles ne sont pas récentes, mais leurs formes se renouvellent constamment. Sur ce secteur, ce sont clairement des facteurs hydro-dynamiques qui ont modelé les zones humides. Cette instabilité créée par la migration latérale du fleuve est pour l'observateur, le riverain et l'acteur local, un des traits caractéristiques de la Loire. C'est cet "espace de liberté" si cher aux écologistes et si redouté des exploitants agricoles et des communes des bords de Loire qui est ici en jeu. Certes, des éléments plus globaux ont influencé cette instabilité. La Loire n'est plus régie depuis longtemps par les éléments naturels "purs", mais, malgré tout, l'impact de ces éléments globaux est, avant tout, à rechercher aux niveaux social et politique.

L'instabilité de la Loire bourbonnaise conditionne d'abord et avant tout la régénération des zones humides. Les études de caractérisation et de distribution spatiale de la diversité temporelle des peuplements végétaux fournissent des clés d'interprétation et montrent comment ces zones sont directement dépendantes de la dynamique fluviale. La complémentarité et la dépendance physique des milieux renforcent l'inévitable nécessité d'un travail entre les disciplines. Sur le secteur de Dornant, l'interaction entre les données hydromorphologiques, les données phytoécologiques, ainsi que sur la faune benthique, le travail de spatialisation en télédétection concordent parfaitement (Gautier, Lewis et Négrel, sous presse). S'ajoutent à cela des données bio-géochimiques complémentaires qui aident à la connaissance des zones humides de ce secteur.

Sites aval - Caractéristiques physiques

Sur les sites en aval – Soulangy et les îles de Marzy –, la problématique de gestion et de perception des zones humides est tout autre. À distance de 60 km kilomètres seulement du secteur précédent, nous retrouvons des caractéristiques hydro-géomorphologiques et écologiques contrastées. L'organisation sociale est, elle aussi, différente. Ces caractéristiques n'évoluent pas séparément, mais sont, bel et bien, associées. Les zones humides présentes sur ces sites ont été engendrées par la rétraction de la bande active du fleuve au cours des cinq dernières décennies, ainsi que par l'enfoncement du chenal principal provoqué par les extractions de sédiments excessives (les fameuses carrières,

(Dambre et Malaval, 1993 ; Gazowski, 1994)). Ces évolutions sont à l'origine d'une forte extension des îles et des francs-bords ainsi que d'une végétalisation progressive des chenaux secondaires. Pour le regard du riverain, ce secteur semble "sauvage", la conception que l'on peut y avoir d'une zone naturelle y est représentée. Toutefois, ce regard est trompeur.

Dornant à l'amont, Marzy et Soulangy à l'aval, deux secteurs voisins ; deux problématiques dissemblables, tant à l'échelle physique, qu'à l'échelle humaine telles que le souligne la figure 2.

Ce regard "physique" sur les sites ne serait pas exact sans prendre en considération l'aspect humain fortement imprégné dans le paysage. En effet, le site amont et les deux sites aval sont justement dissemblables à cause d'action de gestion différentes. C'est cette gestion qui, plus que tout, permet la pérennité (ou non) des sites zones humides étudiés.

Site amont - Caractéristiques anthropiques

Pour l'observateur, étranger au site, ce secteur reste le plus "naturel" et est assez "typique" des paysages ligériens. Pourtant, socio-économiquement parlant, c'est aussi le secteur où l'activité économique est la plus fortement affichée. À une quarantaine de km de Nevers (aire de services et d'activités majeure du secteur), nos sites d'étude restent majoritairement agricoles. Toutefois, le caractère instable du cours d'eau a marqué, depuis longtemps, la pratique agricole. Nous retrouvons principalement un pâturage extensif de Charolais. C'est cette activité qui permet, entre autres, le maintien du milieu ouvert : non seulement la plaine est "occupée" par un grand nombre de troupeaux, mais les unités fluviales régulièrement inondées le sont également : le bétail circule librement jusqu'à l'eau sans contrainte. Ainsi, le domaine public fluvial (le DPF) est un espace actuellement exploité comme en témoignent les différents contrats passés entre l'État et les riverains. La Loire dans ces régions représente un cas original, dans la mesure où ce type de pratique a disparu de la quasi-totalité des grandes plaines françaises.

Malgré cette relative stabilité dans la gestion de ces espaces, il est nécessaire de souligner que l'activité pastorale, quoique présente, décline légèrement. Ce déclin faible peut devenir important s'il est croisé avec l'arrivée de nouvelles activités plus lucratives. Le secteur est proche de la zone de culture intensive de l'Allier. Depuis quelques années, un exploitant présent sur nos sites pratique, en bord de Loire, entre autres, la culture intensive de maïs. Ces cultures peuvent, non seulement, faire basculer les pratiques du secteur (réduisant ainsi le pâturage extensif pratiqué depuis très longtemps), mais le pompage dans les nappes risque de nuire directement à la recharge de la nappe et d'assécher ainsi le milieu.

L'impact anthropique quant à la divagation de la Loire est peut-être plus difficile à concevoir, mais reste un élément déterminant. En effet, le tracé rectiligne actuel du fleuve a été commandé par un aménagement offensif (quelques coups de pelleuse au centre d'un méandre). À la crue suivante, la Loire s'est engagée dans la voie nouvellement ouverte et, depuis, s'y est creusé un nouveau lit (Lewis dans Gautier et coll., 2000). Cet exemple, rare, souhaitons-le, montre les possibles interventions humaines sur ce cours d'eau "sauvage". Par ailleurs, le ralentissement de la libre migration latérale des formes depuis une quinzaine d'années n'est certainement pas étranger à cette action particulièrement offensive.

Site aval - Caractéristiques anthropiques

Fortement affichée, la déprise agro-pastorale est marquée sur ce secteur. En 1959, l'agriculture, associée à la viticulture et à l'élevage, était l'activité dominante. Les activités s'étendaient là aussi bien dans la plaine que sur des parties du lit plus mobiles (plantation et récolte des osiers sur les bancs par exemple). Toute unité fluviale abandonnée par le fleuve, c'est-à-dire qui se stabilisait grâce à la végétation, "quittait" alors le domaine public (formellement ou non - peut importe) pour être alors revendiquée et récupérée par un riverain afin de la mettre en valeur. Ces terres étaient donc fort convoitées. **Ces mécanismes de relais importants dans ce dynamisme Homme-Nature, entre le domaine public et les parcelles privées, ne fonctionnent plus aujourd'hui. La cassure est nette.**

De plus, si les pratiques agricoles elles-mêmes ont peu changé (la viticulture en moins), les exploitants aujourd'hui se sont raréfiés. Les terres alors libérées servent maintenant de terrain de camping privé ou de terrain secondaire pour des populations citadines. On observe donc un transfert dans l'utilisation. La forte végétalisation rend aujourd'hui quasi-impossible la gestion traditionnelle de ces terres. La responsabilité est partagée. C'est l'abandon de la pratique agricole qui est - entre autres - responsable de l'accroissement de la végétation et, inversement, cette végétalisation a découragé les pratiques agricoles. Il y a encore peu de temps (années 1950-1960) la mécanisation était moins développée et la gestion des exploitations - plus petites - était familiale. Plus exigeante en termes de main d'œuvre, la pratique quotidienne était, dans certains cas, plus adaptée à l'environnement. Il n'était pas rare, par exemple, de voir les berges et les îles pâturées par les moutons ou les Charolais. Cette activité associée à la récolte de l'osier², réussissait à limiter la progression des végétaux. Le site des îles de Marzy est la meilleure illustration de l'impact direct de cette mutation dans les pratiques de gestion des terres. La différence entre 1971 et 1981 en termes d'unités paysagères, comme l'atteste la figure 3, est stupéfiante. La strate boisée a gagné plus de 177 hectares entre 1971 et 1981 (Denis, 2000). Sur ces deux sites, les facteurs anthropiques sont clairement responsables de la transformation physiologique des zones humides. Certes au niveau géomorphologique, la Loire n'est pas restée statique. Sur Marzy par exemple, depuis 1854, le nombre d'îles a augmenté et la taille de celles-ci aussi. Des chenaux se sont formés, puis, par la suite, végétalisés. Néanmoins, même dans ce processus que l'on qualifiera prudemment de "naturel", l'extraction de granulats (site de Marzy) a aussi accéléré la tendance. L'intervention humaine n'était pas loin. La figure 4, montre ces différences entre les sites amont et aval pourtant assez rapprochés géographiquement.



Qu'en est-il aujourd'hui ?

LA PÉRENNITÉ DES ZONES HUMIDES EST-ELLE ASSURÉE ?

Nous retrouvons donc deux types de zones humides sur nos sites. Une zone à l'amont qui reste fortement marquée par les activités humaines et qui présente les caractéristiques écologiques et physiques d'une zone humide relativement pérenne. **Par contre, sur cet espace, l'aspect esthétique renvoie aux riverains (non-spécialistes) une image de zone sèche, peu diversifiée et, certainement éloignée de toute conception de nature "sauvage",** hormis les lacs eux-mêmes. Dans ce secteur précis, la pérennité des milieux humides - selon les résultats obtenus - semble assurée sur le moyen terme si les conditions actuelles perdurent. C'est-à-dire en fonction du maintien de trois éléments difficilement maîtrisables :

- l'alimentation permanente par la nappe (qui - en fonction des données prélevées - fut rechargée par les pluies locales d'automne ou de printemps et non par les inondations d'hiver) et d'une submersion épisodique par les crues du fleuve ;
- des milieux ouverts ;
- de la libre divagation de la Loire.

Par dessus ces impératifs "physiques", se greffe la donnée sociale. Les deux premiers éléments renvoient inévitablement à la gestion du milieu par les riverains et/ou les gestionnaires. Tant de facteurs, interviennent pour assurer la pérennité du dynamisme global et doivent être pris en considération pour que soit assuré l'équilibre dynamique de cet hydrosystème.

Sur les deux autres sites, les cas sont plus tranchés. Pour l'imaginaire collectif, ils sont clairement "naturels". Toutefois, malgré cette apparence d'espaces naturels intéressants, les acteurs locaux n'en sont pas nécessairement séduits. Ce paysage qui se referme est perçu négativement par les riverains (Lewis dans Gautier et coll., 2000), chaque usager - agriculteur, chasseur, maire... - n'y fait pas la même association d'idée, mais cette dernière est rarement positive. Par exemple, les riverains associent cette végétalisation au déclin agricole (dans une région fortement agricole) et aux pertes

d'emplois qui y sont liées. Par ailleurs, ce paysage représente aussi un certain retrait de l'État, élément perçu de façon très négative. En effet, un des principaux propriétaires de ces sites (particulièrement Soulangy et les îles de Marzy) est l'État, qui, pour plusieurs îles et francs-bords, a la responsabilité du DPF. Faute de riverains prêts à reprendre "activement" ces terres abandonnées par le fleuve et/ou en raison d'une certaine lourdeur administrative, la charge de cette gestion revient à l'État. Dès lors, les acteurs locaux scrutent attentivement les faits et gestes de ce qu'ils considèrent être un Léviathan ! Pour les riverains, cette gestion a changé depuis trente ans et c'est ce qui a conduit à la végétalisation des îles et des terres publiques. Pour eux, cette invasion végétale est négative car elle risquerait d'amplifier les risques en cas de crue et elle condamne des terres qui pourraient être occupées de façon "rentable". Cette perception est partagée par beaucoup, même par d'ardents défenseurs des zones naturelles ligériennes. Le blâme est mis sur la gestion faite par l'État, alors qu'en fait ce sont **les mécanismes de transfert des terres (formels ou informels) entre l'État et les sociétés riveraines** qui aujourd'hui ne répondent plus aux "intérêts" divers des sociétés riveraines. S'attacher aux raisons de la disparition de ces mécanismes est certes intéressant, mais particulièrement ardu. Les causes sont multiples. Entre les intérêts économiques, environnementaux et nationaux globaux, se dessine une société en évolution. Le cadre juridique est toujours un peu plus lent à réagir.

Nos observations portent à s'interroger sur l'image des zones humides qui se dégage des perceptions des acteurs locaux et des actions qui y sont afférentes. Les zones humides les plus viables sont celles les plus anthropisées et les zones menacées sont justement celles où le paysage renvoie aux riverains une impression de retour au "naturel" et où, depuis quelques années, l'empreinte des sociétés humaines est moins forte (fig. 5). Dans ce cas on doit se demander si un malentendu profond (fig. 6) existe quant à ces zones humides ligériennes.

Les mécanismes de transfert

DE LA GESTION DES MARGES LIGÉRIENNE ENTRE L'ÉTAT ET LES RIVERAINS

L'appropriation des terres en marges ligériennes ne se fait plus comme autrefois. Aucun nouveau mécanisme a remplacé cette appropriation. Le transfert ne se fait plus. Du coup, l'État est sollicité car les terres appartiennent en grande partie au DPF dont il est le gestionnaire.

Le rôle de l'État dans cette étude locale est multiple. Vouloir le présenter outrepasserait le cadre de cette présentation. Le cas du DPF – pertinent en soi – sera l'illustration des blocages majeurs qui doivent être explorés dans une politique de gestion et de réhabilitation des zones humides. Déjà, une brève introduction s'impose quant à ce sigle rébarbatif : qu'est-ce que le DPF ? En résumé, ce sont les terres publiques dont l'État a la gestion ; ces terres appartiennent à tous.

L'Édit de Moulins marque les débuts du DPF en février 1566. Il veut tenter, en codifiant le domaine fluvial, de mettre fin à une certaine confusion relative à la propriété. L'article premier stipule que, "le domaine de nostre couronne ne peut estre aliéné ; inaliénable et imprescriptible" :

Inaliénabilité : dont on ne peut avoir l'accès par achat.

Imprescriptibilité : dont on ne peut avoir l'accès par usage.

Dès lors, certains buts de la délimitation du DPF sont clairs : besoins économiques, navigation, flottage et pêche et, d'autres un peu "plus" ou "moins" clairs, des besoins d'utilité publique. Le DPF avait été établi en fonction de critères naturels et, graduellement, des critères formels (codes de lois, décrets), sont venus s'y rattacher. Toutefois, comme ce domaine coûte cher à l'État, il est envisagé, dès la loi du 28 décembre 1926, la possibilité pour certains cours d'eau domaniaux de perdre leur classification de navigabilité⁵. Cette radiation absout l'État des travaux d'entretien. Le décret du 10 janvier 1969 clarifie ce fait :

Art 1. Sur les voies d'eau qui ont fait l'objet d'une mesure de radiation, aucunes dépenses autres que celles qui sont nécessaires pour rétablir, en cas de nécessité, la situation naturelle ne sera faite par l'État au titre des ouvrages intéressant antérieurement la navigation. Les travaux d'entretien, de réparation et de restauration des ouvrages ne donneront lieu à aucune contribution financière de l'État.

La Loire à la hauteur de nos sites d'étude (Nevers) fut déclassée par le décret du 27 juillet 1957. Aujourd'hui le DPF est régi par le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et par la loi sur l'eau de 1964. Toutefois, cette codification juridique n'est pas tout à fait adaptée à la réalité de terrain.

Sur place, nous nous retrouvons avec des terrains qui n'apparaissent pas dans les relevés cadastraux car le DPF n'est pas cadastré. Une de nos ambitions méthodologiques aurait été de dessiner la carte du DPF de notre secteur d'étude. Ambitieuse tâche qui s'est avérée impossible et vaine. Mais, de même, envisager une gestion harmonieuse sans vision globale du terrain, n'est-ce pas illogique ? Le cadastre a servi d'outil pour guider notre recherche de propriétaires et d'occupation des terres. Y parvenir complètement s'est avéré impossible. Le statut des terres est confus. Le tableau ci-dessous montre la zone d'ombre (en gris) importante à cet égard. Ces différentes combinaisons se sont rencontrées lors de l'envoi d'un sondage à tous les propriétaires/locataires/gestionnaires de nos sites en marges ligériennes. Certaines parcelles appartenant à l'État n'ont pas de gestionnaire précis ou, quelques fois en ont un, mais ce dernier ne le sait pas et le découvre avec nous, avec stupeur ! Ces parcelles sont donc gérées comme appartenant au DPF, ce qui, sur le terrain, se traduit (du moins pour les riverains) par un abandon des terres. Comment dans ces cas concevoir une gestion harmonieuse des zones humides ?

	Propriété	Gestion
Parcelles cadastrées	Privée	Privée
Parcelles cadastrées	Inconnue ¹	Peuvent être gérée DPF
Parcelles cadastrées	Domaine privée de l'État ²	Peuvent être gérée DPF
Parcelles cadastrées	État ³	Peuvent être gérée DPF
Parcelles cadastrées	État - Domaine public artificiel ⁴	Peuvent être gérée DPF
Parcelles non-cadastrées	Domaine Public Fluvial (DPF)	DPF

Délimitation du DPF

Le Domaine public n'est pas cadastré et ne le sera jamais, car il est défini en fonction de la Loire et de ses migrations. Seul un cas de litige amènera l'Administration à tracer une limite, sachant que ce sera fait strictement sur la section du litige et ne sera valable qu'au moment donné de l'action. En effet, la délimitation reste théorique car elle se base sur une notion de plénissimum flumen : i.e. de la limite atteinte par les eaux coulant à plein bord juste avant débordement. Il faut comprendre que le caractère mouvant du cours confère à la délimitation un aspect éphémère ; elle n'est valable qu'au moment de sa constatation.

Mouvement du fleuve

Le DPF est donc intimement lié aux mouvements de la Loire. Un regard rapide au code du DPF et au code civil pourrait laisser croire à des règles – ici encore bien claires – ; mais, on l'aura

deviné, la réalité géo-physique et sociale cadre difficilement avec des normes juridiques et administratives fixes. Nous exposons, en annexe I, les cinq règles régissant les mouvements de la Loire. Ces mouvements naturels du fleuve créent des frustrations (souvent liées aux règles dictées par l'État) dans la vie sociale des riverains. Certes le code civil tente de prévoir les mouvements du fleuve - les pertes ou les gains de terrain -, mais sur le terrain ces tentatives formelles se révèlent inopérantes. Armé de ces précisions, il devient quasiment impossible de tracer la carte du DPF de nos sites d'étude. Les propriétaires fonciers connaissent tous la notion de DPF, mais cette dernière reste abstraite. Pour un exploitant, pourtant relativement bien renseigné au niveau foncier, le domaine de l'État ne revient jamais au particulier. Il y a cette croyance de la "prérogative du prince". Ce sentiment actuel est donc en rupture totale par rapport aux pratiques passées.



Occupation et gestion du DPF

Néanmoins, dans certains cas, le DPF est clairement identifié et l'État (services des domaines, DDE-voies navigables, DDAF) autorise certaines activités pour une durée limitée. Ces parcelles du domaine public sont prêtées aux propriétaires de la parcelle limitrophe - moyennant certaines conditions - quand elles ne disposent pas de chemin d'accès direct. De plus, d'autres parcelles du DPF sont offertes aux enchères (par adjudication) aux cinq ans pour des usages précis (pâturage, récolte des végétaux, chasse au gibier de plaine...). Chaque utilisateur (quel que soit le mode de location) doit respecter un cahier des charges qui est plus ou moins important selon les administrations impliquées.

Quel avenir pour la Loire ?

Sur nos sites, c'est cette évolution des usages qui est intéressante. Évolution, mais surtout adaptation des différents acteurs. Ce sont par ces nouveaux usages et leurs justifications que nous pourrions comprendre la place (ou non) des concepts liés à ce PNRZH-Loire ; c'est aussi cette réalité de terrain qui aura in fine raison des plans de gestion globaux.

Les marges ligériennes doivent être réinvesties – un nouvel équilibre sur ces terres est à retrouver. L'articulation entre le domaine public et les parcelles privées est au cœur de cette nouvelle symbiose.

Aujourd'hui, les acteurs locaux ont "du mal à s'y retrouver" et la gestion globale ne peut qu'en être affectée. Dans l'élan de la directive-cadre sur l'eau (décembre 2000) et dans l'esprit des accords internationaux en environnement et en développement, la décentralisation est à l'honneur et ce, particulièrement, en termes de gestion de l'eau. À une certaine époque, la France était à la fine pointe de la gestion de l'eau "décentralisée" (Lewis, 2001). Dans une certaine mesure cette avance est toujours d'actualité, mais des ajustements auxquels les citoyens doivent être "réellement" impliqués, sont nécessaires. La décentralisation territoriale, en termes de gestion intégrée par bassin versant, semble logique. Toutefois, sa formulation demande réflexion.

Les travaux ont montré deux situations contrastées concernant les ZH. Pour certaines d'entre elles, l'origine des changements majeurs est de nature physique et due en grande partie aux mouvements naturels de la Loire ; d'autres doivent la perte de leur caractère humide à la dégradation du lit entraînée par les extractions massives de sédiments. Cependant, dans les deux cas, l'impact négatif des acteurs locaux sur nos secteurs d'étude a été faible ; on peut même avancer que l'action locale menée par le biais de l'entretien de milieux ouverts permet dans une certaine mesure une meilleure submersion des zones humides et ainsi, assure leur pérennité. Il est donc imaginable à ce jour, d'envisager des stratégies de réhabilitation des zones humides qui tiendraient compte des intérêts des acteurs locaux en les impliquant directement dans les processus d'élaboration des normes. **Dans un esprit de préservation des milieux humides et de gestion démocratique, il est nécessaire d'envisager une convergence entre les perceptions locales et les plans de gestion nationaux.** Jusqu'à ce jour, les

deux ont évolué dans des sphères de pensée différentes, mais les pratiques ne sont pas pour autant contradictoires ; faut-il y voir un intérêt... Ce qui n'est certes pas évident... Le double malentendu pourrait dès lors s'éclaircir. **Les zones humides ligériennes doivent leur survie aux sociétés riveraines qui, à leur tour, ont été façonnées par ces milieux.** Nous sommes peut-être aujourd'hui à un moment charnière important qui, selon le choix de gestion encouragé, pourra déterminer la survie de ces zones.

Finalement, sur un plan légèrement différent, il nous semble important de souligner l'apport scientifique positif du PNRZH-Loire dans cette étude. Ce travail commun nous a fourni des données scientifiques importantes et nécessaires à la connaissance globale de l'hydrosystème. De plus, il a permis des interrogations sérieuses sur ces ponts recherchés entre sciences appliquées et gestion réelle, des interrogations sur ces ponts interdisciplinaires. Sans nécessairement porter aux nues la fusion disciplinaire qui pourrait s'être mise en place aux cours des quatre dernières années entre les différents volets du programme, il faut néanmoins souligner une réflexion conjointe qui commence à porter ses fruits. Le raisonnement tant du côté plus "physique" que du côté "social" est de plus en plus alimenté par le travail de chacun (et, ironiquement, les "réponses" sont de plus en plus difficiles à donner car la complexité qui se dégage de la dynamique globale est exposée sans fioritures).

Notes

1. Îles, frans-bords et chenaux secondaires.

2. "Mon père allait garder les troupeaux sur l'île et, afin d'occuper son temps, tressait des paniers avec l'osier récolté", nous explique un riverain. Par ailleurs, historiquement, la "culture" des sauleraies était liée, en grande partie, aux cultures de vignes (Boissel, 1997).

3. Dès lors, trois catégories de cours d'eau prennent place, le cours d'eau non domanial ou privé, le cours d'eau domanial navigable et le cours d'eau domanial non navigable ou rayé de la nomenclature.

Bibliographie

Audercq, P. 1996/1997. Le Domaine Public Fluvial – Statut, règles, droits d'usages... La Loire et ses terroirs, hiver.

Boissel, A. 1997. Historique des activités humaines sur la réserve naturelle du val de Loire. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, septembre.

Dambre J.L. et Malaval P. 1993. Évaluation des conditions de poursuite de la politique de limitation des extractions de matériaux dans le lit de la Loire du Bec d'Allier à Nantes. Rapport + annexes.

Denis, A. 2000. Étude de la perception et de la gestion des zones humides ligériennes par les acteurs locaux – PNRZH-Loire. Mémoire de maîtrise, université d'Orléans.

Dion, R. 1961. Histoire des levées de la Loire. Paris.

Gautier, E. et coll., 2000. La détermination d'un espace de liberté pour le système fluvial ligérien : identification et spatialisation des unités morphodynamiques et écologiques fonctionnelles dans les valls libres et endigués de la Loire, enjeux et acteurs sociaux – Rapport d'avancement des travaux juillet 2000. PNRZH, juillet.

Gautier, E. et coll. 2001. La détermination d'un espace de liberté pour le système fluvial ligérien : identification et spatialisation des unités morphodynamiques écologiques fonctionnelles dans les valls libres et endigués de la Loire, enjeux et acteurs sociaux – Rapport final des travaux juillet 2001. PNRZH, juillet.

Gautier, E., Lewis, N. et Négrel, P. sous presse. Quelques résultats du Programme national de recherche sur les zones humides de la Loire Moyenne. Actes du Séminaire Technique des Gestionnaires de la Loire. Orléans, décembre 2000.

Gautier, E., Chambaud, F. et Couderchet, L. sous presse. L'identification des unités écologiques fonctionnelles – Méthodologie mise en œuvre dans le cadre du PNRZH Loire. Actes du Colloque La Loire et ses paysages. Tours, mars 2000.

Gazowski, Z. 1994. L'enfoncement du lit de la Loire. Revue de Géographie de Lyon, 69 (1) : 41-46.

Le Floch, P. 1995. Délimitation du Domaine public fluvial (naturel et artificiel). Note de service. DE Indre-et-Loire, Service Eau.

Lewis, N. 2001. La gestion intégrée de l'eau en France : critique sociologique à partir d'une étude de terrain (bassin Loire-Bretagne). Thèse. Université d'Orléans, juin.

Lewis, N. et Denis, A. 2002. Gestion et perception des îles et frans-bord de la Loire au Bec d'Allier par les acteurs locaux. Actes du colloque Les paysages ligériens. Mars 2001 : 204-211.

Loire Nature, 1995. Le Domaine Public Fluvial – Éléments à l'intention des maîtres d'ouvrages Loire Nature. Atelier organisé par le programme européen Life, Espaces Naturels de France, WWF et ministère de l'Environnement, St Arçons d'Allier, avril. Louis-Philippe, 1835. N°5946 – Ordonnance du Roi relative à la Pêche fluviale. Bulletin des Lois 2e Partie – Ordonnance – N 381, 1re Section. Paris. 10 juillet.

Annexe 1

Les cinq règles principales qui régissent les mouvements de la Loire selon le Code du Domaine public fluvial et le Code Civil

- 1 Si le fleuve change de lit, le nouveau lit et ses berges (selon la règle du plenissimum flumen) sont automatiquement incorporés au DPF. L'ancien lit peut être acquis par les propriétaires riverains de cet ancien lit. Le prix sera fixé par des experts du tribunal et les recettes seront redistribuées au(x) propriétaire(s) des fonds occupés par le nouveau cours à titre d'indemnité.
- 2 Par ailleurs, les alluvions*, profitent au propriétaire riverain qui doit toutefois respecter les règles concernant le marchepied** ou chemin de halage**.
- 3 S'il advenait que des îles ou des îlots se forment sur des rivières navigables ou flottables, ces nouvelles formations appartiendraient à l'État sauf «s'il n'y a titre ou prescription contraire».
- 4 Si le cours d'eau forme un bras nouveau et coupe ainsi un champ d'un propriétaire riverain pour en faire une île, cette dernière reste la propriété du riverain.
- 5 Si un cours d'eau domanial enlève de façon subite tout un pan de terre et le déplace sur l'autre rive, le propriétaire de la partie enlevée peut, dans les délais d'un an, réclamer les titres de sa propriété.

*Alluvions : Pour le Code civil, les alluvions sont les atterrissements et accroissements qui se forment successivement et imperceptiblement aux fonds riverains d'un fleuve ou d'une rivière [« Article 556 », Code civil].

**Marchepied et chemin de halage : Des servitudes liées à la navigation, à la pêche et, plus tardivement, à l'intérêt public, vont de pair avec le DPF. Dans le cas précis de la Loire domaniale (rayée de la nomenclature des voies navigables ou flottables), une servitude d'« marchepied » s'applique, soit une bande, sur chaque rive, de 3,25 m. Par ailleurs, dans le cas d'un cours navigable cette servitude varie entre 3,25 m et 9,75 mètres en fonction des chemins de halage. Cela fut jadis le cas sur la Loire. Que sont devenues ces bandes publiques ? Elles restent présentes sur le DPF actuel. [« Article 10 » et « Article 15 », Code du Domaine public Fluvial et « Article 557 », Code civil.]

Evolution des unités paysagères sur site de l'étang de Dormant entre 1957 et 1998

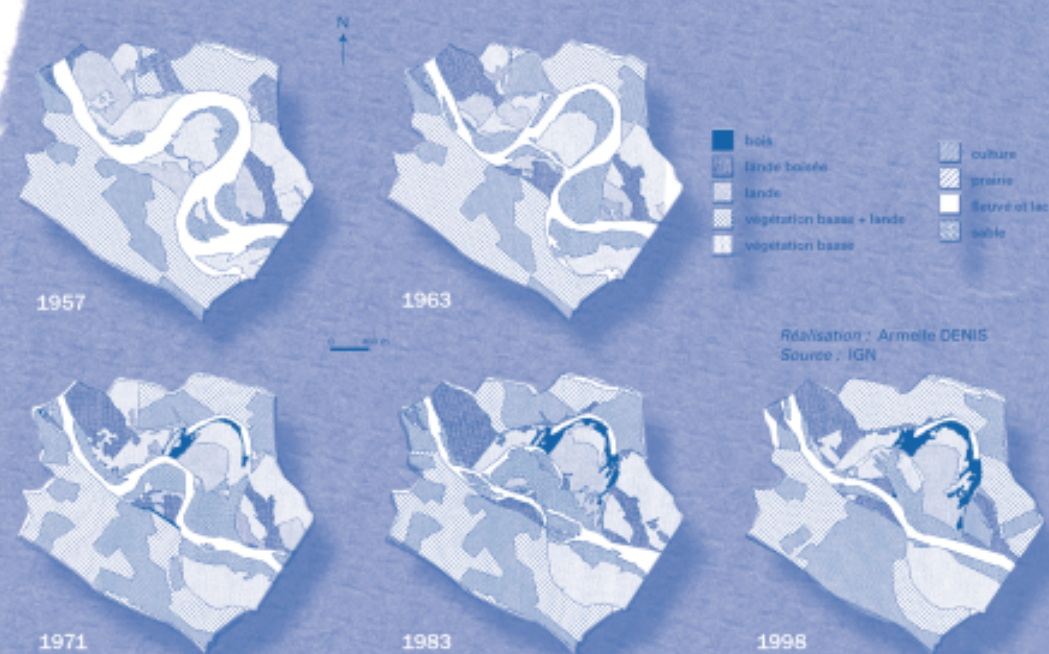


Figure 2



Hétérogénéité spatiale des conditions naturelles de création des ZH.

Figure 3

Evolution des unités paysagères sur site de l'étang des îles de Marzy
entre 1957 et 1998

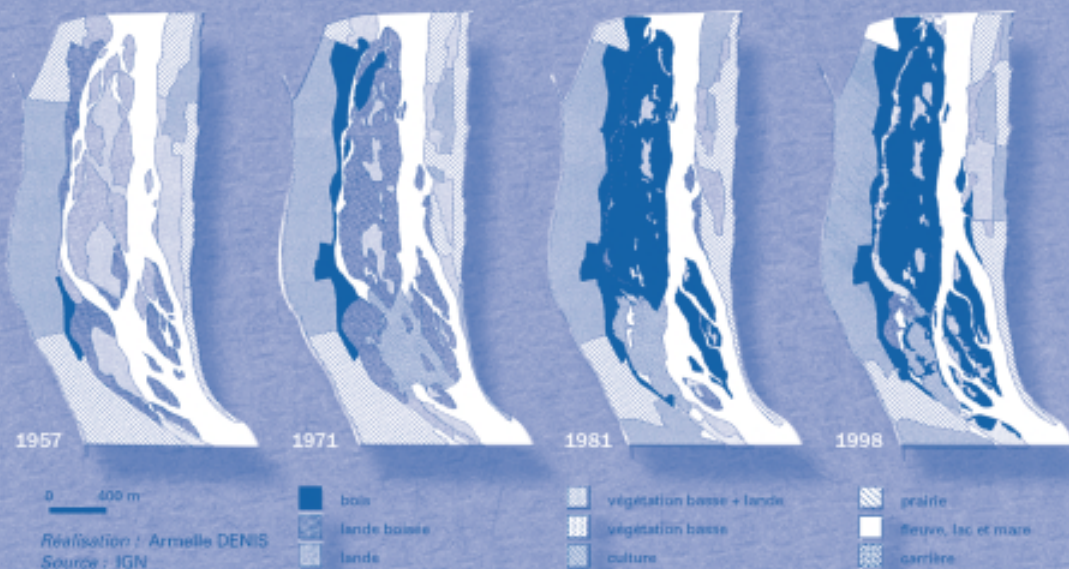
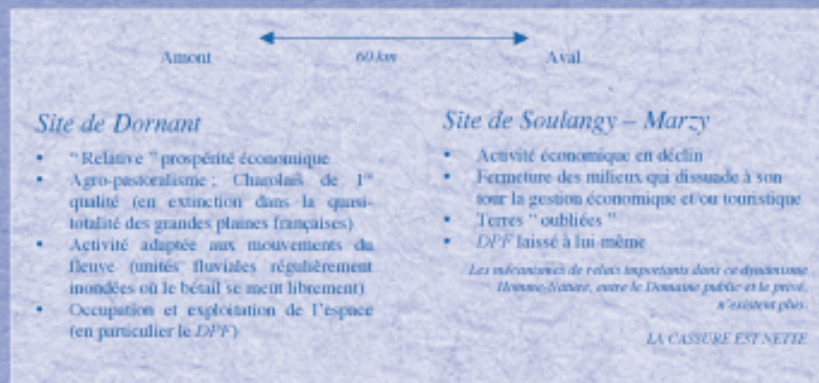
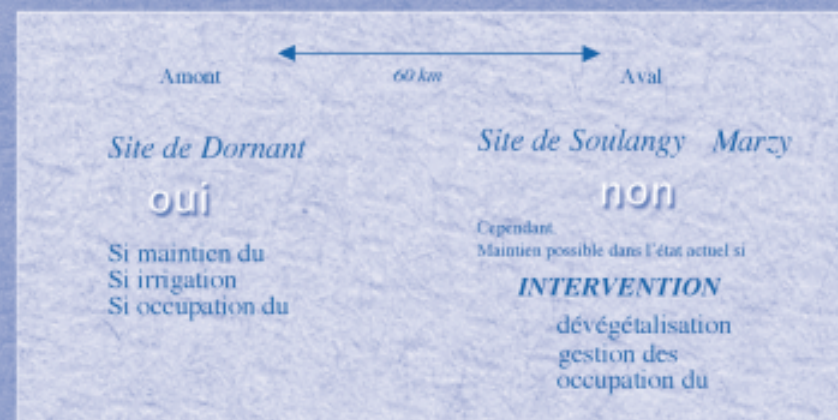


Figure 4



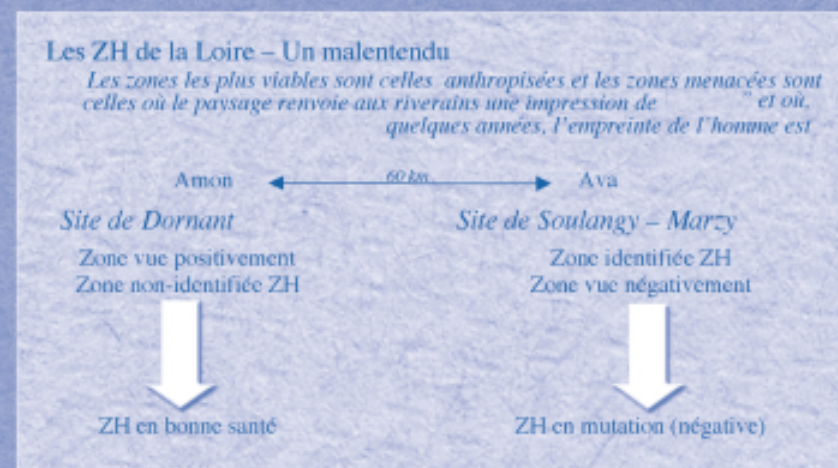
Passage anthropiques

Figure 5



Pérennité des ZH étudiées ?

Figure 6



Mutations socio-économiques des tourbières : des territoires de production à des espaces de protection.

JÉRÔME CANIVÉ (CENTRE DE BIOGÉOGRAPHIE-ÉCOLOGIE ENS-LSH,
ADREE-STATION DE RECHERCHES DE CESSIÈRES)
ARLETTE LAPLACE-DOLONDE (LABORATOIRE RHODANIEN DE GÉOGRAPHIE
DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITÉ LYON 2)
arlette.laplace-dolande@univ-lyon2.fr

Introduction

Le programme "Tourbières de France" s'est fixé comme objectif d'identifier les fonctions hydrologiques, biologiques et sociales de ces zones humides originales. Il s'est appuyé sur un échantillon de dix sites en France, situés dans l'ouest, le nord-est, la région alpine et le massif central.

Le travail qui est présenté ici s'inscrit dans le volet de l'appel à propositions de recherche sur l'analyse des sociétés humaines liées aux espaces tourbeux. De mieux en mieux connues sur le plan biologique, ces zones humides restent largement méconnues sur le plan social et économique. Aussi a-t-il semblé intéressant de voir si leur originalité biologique se double de spécificités d'usages. La question initiale consistait d'ailleurs à se demander si les tourbières sont des aires d'activités humaines ou si elles sont en marge des socio-systèmes actuels. Quelques auteurs ont étudié l'histoire de l'occupation anthropique de ces milieux, souvent très ancienne, puisqu'elle remonte au-delà du Néolithique. Il semble qu'au fil des siècles ils aient été utilisés de différentes manières par les sociétés humaines. C'est au cours du XIX^{ème} siècle qu'ils connaissent la pression humaine la plus forte. La plupart des espaces tourbeux français étaient alors complètement intégrés aux agrosystèmes locaux. Les pics démographiques de la fin du XIX^{ème} imposaient de trouver coûte que coûte des ressources pour nourrir les populations. Les tourbières, localisées le plus souvent en limite de finage du fait de leur inaccessibilité, étaient alors utilisées pour y faire paître le bétail, produire de la litière ou du combustible grâce à l'extraction de la tourbe (Sajaloli, 1994a). Cette valorisation intensive était souvent accompagnée de travaux de drainage importants afin de rendre le milieu plus facilement utilisable. Avec le début du XX^{ème} siècle, la mécanisation et la spécialisation territoriale de l'agriculture moderne aidant, les tourbières ont été délaissées au profit d'espaces plus faciles à exploiter. Nous cherchons à savoir comment s'est déroulée cette évolution. Selon les secteurs géographiques du territoire, les ruptures historiques ont été plus ou moins nettes. Certains sites conservent-ils des empreintes de ces anciens usages ? Nous essaierons d'analyser comment les espaces tourbeux ont accompagné les mutations sociétales récentes. Il semble que progressivement la société des loisirs soit en train de s'en emparer pour y développer diverses pratiques récréatives. Parallèlement, de nombreux travaux scientifiques et naturalistes insistent sur l'originalité biologique de ces espaces, ce qui a entraîné le développement d'une nouvelle gamme d'usages liés à la préservation de la biodiversité et à sa gestion conservatoire. Comment l'émergence de ces nouveaux modes de valorisation s'instaure-t-elle ? Dans quelle mesure est-elle conciliable avec les usages qui se sont éventuellement maintenus ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous dresserons d'abord le bilan des usages qui affectent les espaces tourbeux, en les situant dans une perspective historique. Nous essaierons de comprendre quelles sont leurs modalités d'intervention sur l'espace. Nous dresserons au préalable un état des lieux de la situation foncière, afin de déterminer qui détient la maîtrise de l'espace. Les différents acteurs intervenant aujourd'hui sur les tourbières seront ensuite différenciés en fonction de leur pouvoir d'action et de leurs objectifs. Nous tentons ensuite une analyse dynamique de la matrice sociale pour percevoir la manière dont s'établissent les jeux sociaux. Différents conflits environnementaux apparaissent. Nous décrirons les diverses stratégies mises en œuvre par les gestionnaires des tourbières pour tenter d'y répondre.

L'enquête

Cette enquête s'est fondée sur la mise en œuvre d'un questionnaire qui s'articulait en trois points :

- identification des usages anciens et actuels, décomposés en trois classes, anciens et abandonnés, anciens et maintenus et nouveaux. Compte tenu des informations disponibles sur quelques uns des sites, la période charnière proposée a été celle de la moitié du XX^{ème} siècle ;
- identification et détermination du poids des acteurs sociaux contemporains. Cette phase du questionnaire s'est d'abord attachée à dresser un bilan de l'identité de la propriété foncière des espaces tourbeux par grands types de propriétaires (privés, communaux...), puis, une liste des acteurs impliqués, en déterminant leurs compétences respectives ;
- identification des conflits de gestion, stratégie et propositions d'une gestion économique et sociale. Cette troisième phase a permis de cerner le déroulement et l'intensité des conflits. Elle s'est ensuite attachée à recenser les différentes stratégies économiques et sociales mises en œuvre sur les sites par les gestionnaires.

Ce questionnaire a été rempli en étroite collaboration avec les équipes de recherche attachées aux différents sites et les gestionnaires.

Typologie sitologique

Typologie des usages

"On a repéré des traces d'occupation humaine dans les vallées humides et marécageuses du Bassin Parisien depuis le Mésolithique et, surtout, le Néolithique ancien" (Manneville et coll., 1999). Contrairement aux idées communément véhiculées par les médias et dans le grand public, les tourbières et les sociétés humaines entretiennent des liens étroits depuis fort longtemps. A l'instar d'autres zones humides, "ces coins de vraie nature", sont des lieux d'eau autant que des lieux d'homme, des aires façonnées par la multitude des mises en valeur et des aménagements historiques..." (Sajaloli, 1994b). Cette relation a pris différentes formes au cours du temps.

Les tendances générales (tableau ci après) qui marquent ces sites sont celles d'un abandon des pratiques liées à une exploitation directe des marais (tourbage, pâturage, écobuage...) au profit de nouveaux usages orientés vers les activités naturalistes et le tourisme (Yon, 2000). Cependant, des nuances apparaissent entre les sites.

La tourbière de Ligné est devenue, depuis les années 1970, le support d'une activité d'extraction industrielle de la tourbe qui s'étend aujourd'hui sur une surface de 9,65 ha et produit

	LO	GL	SO	CE	VE	SA	RF	MA	SS	PR
Tourisme										
Populiculture										
Activité naturaliste										
Agriculture intensive										
Pêche										
Chasse										
Fauche										
Pâturage extensif										
Maraîchage										
Etrépage										
Ecobuage										
Tourbage										

■ Usages anciens - ■ Usages maintenus - ■ Usages nouveaux

CE : Cessières, GL : Grand Lemps, LO : Logné, MA : Mathon, PR : les Pradeaux,
RF : Roc h' Ar Feuteun, SA : les Saisies, SO : la Souche, SS : la Sangsurière, VE : Versigny

5000 m³/an, le volume extractible total étant estimé à 200 000 m³. Depuis le début des années 1980, le développement des cultures irriguées sur les marges immédiates de la tourbière a justifié le creusement de fossés et de plans d'eau. C'est à cette époque qu'a également été entrepris le creusement d'étangs de loisir (agrément, pêche, chasse).

Au Grand-Lemps et à la Souche, l'exploitation de la tourbe, couplée à celle de la craie lacustre dans le premier site, s'est poursuivie de manière assez chaotique jusqu'à la fin des années 1940, la seconde guerre mondiale relançant temporairement l'activité. Alors que la moitié du XX^{ème} siècle marque également pour la Souche la fin des activités agropastorales qui quittent définitivement le marais pour privilégier ses marges sèches, cette phase de déprise ne frappe le Grand-Lemps qu'au milieu des années 1980. A la Souche, ces activités de production ont été relayées, dès les années 1950, par la plantation massive de peupliers (Arnould et Sajaloli, 1990). Sur les deux sites, les activités de pêche et de chasse se sont maintenues et ont évolué sous la forme d'activités de loisir. La présence de grandes surfaces en eau, anciennes zones d'extraction, fait la spécificité de ces deux sites pour lesquels l'activité pêche prend une dimension sociale et économique tout à fait majeure. A la Souche, le développement des activités de loisir a entraîné, comme à Logné, la multiplication, depuis les années 1970, des creusements d'étangs, des lotissements de microparcelles closes et des constructions de loisir (Tabaka et Wecksteen, 1998).

Cessières, Versigny et les Saisies ont été désertés par les activités de production agricole, au lendemain de la seconde guerre mondiale pour les deux premières, dans les années 1960 pour les Saisies. Seule l'activité cynégétique a pu subsister en supplantant peu à peu tous les autres anciens usages. C'est pourquoi la chasse occupe aujourd'hui une fonction sociale, mais aussi économique, importante aux Saisies et principale à Cessières et Versigny. Cependant, ces trois sites voient également se développer des activités naturalistes et touristiques. Les Saisies présentant la particularité de servir de piste de ski de fond depuis les années 1960 et les XVI^{ème} Jeux olympiques d'hiver.

Les tourbières de la Sangsurière, de Roc h' Ar Feuteun et de Mathon se caractérisent, à l'inverse des autres, par la présence constantes de modes de valorisation agricole. L'activité agropastorale à la Sangsurière est coordonnée par un Syndicat Intercommunal. A Roc h' Ar Feuteun, les actions ont lieu dans le cadre d'une Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE). A Mathon, ce ne sont plus des agriculteurs qui interviennent mais les gestionnaires de la réserve naturelle en assurant des fauches régulières. La chasse a été interdite lorsque Mathon et la Sangsurière, qui a connu un statut transitoire de réserve de chasse, sont devenues des réserves naturelles.

Le dernier cas est celui des Pradeaux. Expression minimaliste d'usages, le site n'est plus aujourd'hui épisodiquement fréquenté que par quelques scientifiques ou randonneurs.

Typologie foncière

La propriété foncière est au cœur du jeu social des sites. Savoir qui maîtrise l'espace, c'est savoir qui oriente les débats. Ces milieux difficiles à exploiter sont traditionnellement la propriété commune de leurs habitants qui y pratiquent une gestion collective (Manneville et coll., 1999). C'est pourquoi la part de propriété publique, et en particulier communale, reste encore la mieux représentée.

La répartition des surfaces par type de propriétaires est présentée sur le tableau ci après. Ainsi, sur les dix sites du programme, six connaissent une propriété foncière avec plus de 50% entre les mains de moins de dix communes. La Sangsurière et les Saisies sont exclusivement des propriétés communales. La Sangsurière, qui correspond à une seule unité cadastrale de 400 ha est la propriété de la commune de Doville, pour 110 ha, et celle, indivise, des habitants de quatre autres communes regroupées en un syndicat intercommunal, pour les 290 ha restant. Les Saisies sont à la fois la propriété de deux communes et celle du SIVOM des Saisies qui a racheté le territoire de deux autres communes.

	MA	SS	SA	RF	CE	VE	SO	GL	PR	LO
1 à 10 propriétaires privés										
10 à 50 propriétaires privés										
50 à 100 propriétaires privés										
Plus de 100 propriétaires privés										
1 à 10 communes										
1 à 10 autres types de propriétaires										

■ + 50% - ■ de 20 à 50% - ■ de 10 à 20% - ■ de 0 à 20%

CE : Cessières, GL : Grand Lemps, LO : Logné, MA : Mathon, PR : les Pradeaux,
RF : Roc h' Ar Feuteun, SA : les Saisies, SO : la Souche, SS : la Sangsurière, VE : Versigny

Un type de propriétaire public original est représenté par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres qui possède l'ensemble des 14 ha de Mathon.

Mais le parcellaire de certains sites est également souvent partagé entre propriétaires publics et propriétaires privés. Versigny est majoritairement maîtrisée par la commune qui possède plus de 50% du site, mais présente quelques propriétaires privés, moins de 10, possédant moins de 20% de la tourbière. A Cessières, la situation est la même, si ce n'est que les propriétaires privés sont plus nombreux, entre 10 et 50 et possèdent entre 20 et 50% du site.

A Roc h' Ar Feuteun, la proportion s'inverse, les privés sont entre 50 et 100 et possèdent plus de 50% (118 ha) de l'espace tourbeux, alors que la commune de Plounéour-Menez devient minoritaire avec 34 ha. A noter la présence dans cette tourbière d'une zone classée en Domaine de Propriétaires Inconnus (DPI), sur 7,2 ha.

A la Souche, la grande superficie de la tourbière (2000 ha) favorise une augmentation du nombre des propriétaires privés qui sont plusieurs centaines et possèdent plus de 50% du site. Au Grand-Lemps, une Société Civile Immobilière (SCI), correspondant au regroupement de 10 à 20 propriétaires privés, possède plus de la moitié de la tourbière. A cette SCI s'ajoute quelques privés non regroupés qui comptent pour moins de 50% de surface.

Enfin, les deux derniers sites correspondent intégralement à des propriétés privées.

A Logné, les transactions foncières vont bon train, ainsi une SCI, aujourd'hui propriétaire de plus de 50% de la tourbière ne cesse d'accroître son capital depuis 50 ans. Il en va de même pour deux propriétaires privés qui se sont rendus acquéreurs de plus de 25% de la tourbière ces 15 dernières années. Ces différentes transactions ont eu pour effet de réduire le nombre de propriétaires. Pour les Pradeaux, la situation est plus simple, les 5 ha du site appartiennent à un seul propriétaire.

Typologie des acteurs

Les services de l'État, les communes et les associations de protection de la nature interviennent de manière récurrente sur les dix sites du programme.

	SO	GL	SA	CE	VE	LO	RF	MA	SS	PR
Administration (serv. Etat)										
Assoc. de protection de la nature										
Communes										
Scientifiques										
Chasseurs										
Agriculteurs										
PNR										
Structure intercommunale										
Propriétaires privés										
Syndicat des marais										
Populiculteurs										
Industriels										
"Villégiature", touristes										
Pêcheurs										
Espace protégé										
Assoc. Contre les Espaces prot.										
Association de réinsertion										

■ Faible - ■ Non renseigné - ■ Négligeable - ■ Modéré - ■ Fort - ■ Très fort

CE : Cessières, GL : Grand Lemps, LO : Logné, MA : Mathon, PR : les Pradeaux,
RF : Roc h'Ar Feuteun, SA : les Saisies, SO : la Souche, SS : la Sangsurière, VE : Versigny

Les services de l'État

La DDAF est le service qui intervient le plus souvent. Elle est généralement chargée de faire appliquer la réglementation environnementale. Cependant, ses missions se confondent parfois avec celles des DIREN, en particulier sur les sites qui font l'objet d'un classement réglementaire (réserve naturelle, APPB).

Les communes participent, dans certains cas, activement à la gestion des réserves naturelles (Versigny, Mathon). A Roc h'Ar Feuteun, la commune souhaitait garantir la qualité de l'eau de son captage à permis la mise en œuvre d'une OLAE. Elles sont moins soucieuses de leur image environnementale aux Saisies ou à la Sangsurière en se tournant vers une valorisation essentiellement touristique et sportive pour le premier site et agricole pour le second.

A la Souche, les communes dirigent le syndicat de drainage et font en même temps partie de communautés de communes qui voient dans la tourbière un pôle de développement pédagogique et touristique. Les communes connaissent donc une certaine dualité entre la poursuite d'une politique d'assèchement en faveur de l'exploitation populicole et agricole des marges du marais et l'ouverture vers d'autres usagers peu, ou pas, représentés jusqu'à présent. Cette seconde alternative impliquerait une refonte de modes décisionnels traditionnellement confidentiels où prime la cohésion du petit groupe de direction local (Canivé, 1996). A Cessières, les communes épousent la cause des propriétaires et des usagers de la tourbière sans distinction entre domaine public et privé. Leur principal objectif est de s'opposer à tout projet susceptible de porter atteinte aux droits des propriétaires et des usagers (réserve naturelle, Natura 2000...).

Les associations de protection de la nature concernées s'inscrivent dans des réseaux d'envergure nationale (RNF, ENF, CPIE...). La plupart assure des missions très proches, de suivis naturalistes, d'études et de gestion des milieux naturels. Cependant, une distinction fondamentale doit être opérée entre celles qui bénéficient d'une légitimité d'action conférée par leur rôle de gestionnaire officiel d'un espace naturel classé, et celles qui restent cantonnées dans des actions militantes.

Conflits et stratégies de gestion

Les conflits que le questionnaire a permis d'identifier sont au nombre de sept. Hormis les questions d'extraction de la tourbe - qui trouveraient cependant un équivalent avec les matériaux alluvionnaires dans les grandes vallées alluviales - ces conflits sont inhérents à la plupart des autres zones humides.

	LO	GL	SO	MA	SS	CE	SA	RF	VE	PR
Protection de la nature										
Qualité de l'eau										
Quantité de l'eau										
Chasse										
Extraction de tourbe										
Récréation										
Agriculture										
Pas de conflit										

■ Non renseigné - ■ Pas de conflit - ■ Faible - ■ Modéré - ■ Fort - ■ Très fort

CE : Cessières, GL : Grand Lemps, LO : Logné, MA : Mathon, PR : les Pradeaux,
RF : Roc h'Ar Feuteun, SA : les Saisies, SO : la Souche, SS : la Sangsurière, VE : Versigny

La figure 1 montre qu'il est difficile de trouver un lien direct entre la nature et l'intensité des conflits susceptibles d'agiter un site et une conjonction particulière des trois thématiques des axes. Malgré une histoire commune, ou très proche, une structure foncière comparable et une même gamme d'acteurs, les contextes sociaux de deux sites peuvent ainsi connaître d'importantes distorsions (ex : Cessières et Versigny, la Sangsurière et Roc h'Ar Feuteun, la Souche et le Grand-Lemps...).

Typologie des conflits

Une typologie des conflits peut être établie, allant des sites les plus "agités" aux plus calmes. Cette typologie s'appuie également sur une sorte de gradient chronologique, qui voit, au fur et à mesure de la stabilisation des composantes sociales et économiques d'un site, le nombre des conflits diminuer et s'intensifier.

C'est à la faveur d'un bouleversement récent de l'une, ou de plusieurs, des composantes sociales d'un site qu'on peut observer une véritable explosion des conflits environnementaux.

Au Grand-Lemps, c'est la désignation du site en réserve naturelle et d'une structure associative naturaliste départementale comme gestionnaire qui est le facteur déclenchant. La SCI du marais qui constituait le principal gestionnaire du site depuis 1937 s'est alors mise à contester la réglementation de la réserve naturelle. Simultanément, le gestionnaire se trouve impliqué dans de nombreux petits conflits liés aux pratiques cynégétiques, ainsi qu'à la fréquentation de propriétés privées à vocation agricole par les visiteurs de la réserve. Tous ces affrontements exprimés ou latents se cristallisent sur la question de fond de la légitimité contestée du gestionnaire par les autres usagers de la tourbière qui revendiquent la primauté de l'antériorité.

A Ligné, le facteur déclenchant correspond à l'implantation, en 1973, de l'industrie d'exploitation de la tourbe, dans un contexte de multiplication des opérations foncières privées depuis 50 ans. Le tourbage, activité industrielle destructrice, rencontre une vive opposition de la part de l'association Bretagne Vivante. Le rejet d'eaux usées sur le site et des pompages jugés excessifs pour l'agriculture, voit également cette association s'élever contre les collectivités locales et les agriculteurs.

Après une phase de foisonnement conflictuel, il semble que les sites entrent dans une phase de maturité. Les perturbations s'estompent et émergent de véritables conflits "structurants" qui s'étirent sur le très long terme. Les problèmes de gestion de l'eau sont à cet égard tout à fait démonstratifs. Problème central de la gestion des tourbières, l'alimentation en eau constitue une problématique de fond particulièrement délicate à résoudre.

A la Sangsurière, le conflit oppose les tenants d'une agriculture classique (agriculteurs, syndicat de marais) et les promoteurs (gestionnaires de la réserve naturelle) de mutations agropastorales à des fins de préservation du patrimoine naturel (allègement de la pression de pâturage, niveaux d'eau...).

A Mathon, le contrôle des niveaux d'eau de la tourbière est un problème pour le gestionnaire de la réserve naturelle qui souhaite que ces derniers soient plus hauts et plus stables dans les marais connectés à la tourbière ; ce qui l'oppose aux exploitants plus ou moins directs de cet espace, les agriculteurs et un industriel qui prélève d'importants volumes d'eau.

A la Souche, un conflit lié à la qualité de l'eau trouve son origine dans les rejets d'industries implantées sur les marges de la tourbière (Sajaloli, 1996). Des conflits sur le niveau des eaux sont directement induits par les pratiques de drainage du Syndicat des Marais Septentrionaux du Laonnais. Programmée à des fins agricoles, cette pratique s'oppose aujourd'hui aux usages cynégétiques et halieutiques, ainsi qu'aux enjeux de préservation de la biodiversité de la zone humide (CSNP, 1998).

Certains sites sont devenus des territoires conflictuels du fait de l'émergence de nouveaux usages. Ne remettant pas fondamentalement en cause la pérennité biologique et physique des systèmes tourbeux ces conflits sont parfois, malgré tout, d'une extrême vigueur.

Cessières vit ainsi un conflit unique mais très intense dû à plusieurs tentatives de classement de la tourbière en réserve naturelle. La défense des prérogatives de gestion de l'espace, liée à une importance sociale et économique des activités cynégétiques très élevées sont au cœur de ce conflit (Bournérias et coll., 1997).

La tourbière des Saisies connaît une spécialisation des conflits suite à la volonté des collectivités locales de développer sur le site une importante activité touristique et sportive, parfois difficilement compatible avec des objectifs de conservation du patrimoine biologique. Les oppositions

sont vives à la fois entre promoteurs de différents modes de valorisation et entre ces promoteurs et l'ONF, gestionnaire du site.

A l'inverse, plusieurs sites ne semblent animés par aucun conflit. Les Pradeaux correspondent à un petit site sans acteur et sans enjeu particulier. Versigny permet à tous les acteurs impliqués de travailler en bonne intelligence à la gestion de la réserve naturelle. A Roc h'Ar Feuteun, un cadre partenarial pour la mise en œuvre d'une OLAE permet d'intégrer à la fois des objectifs de conservation de la biodiversité et de préservation de la qualité de la ressource en eau.

Stratégies de gestion économique et sociale

Les relations conflictuelles sont assez nombreuses et diversifiées selon les sites. Comment les gestionnaires gèrent-ils ces situations ? Les gestionnaires dont il est ici question concernent essentiellement les associations et établissements publics qui interviennent dans des espaces naturels, classés, ou non, à des fins de conservation de la biodiversité. Dans le questionnaire il leur était demandé de décrire ce que serait pour eux une gestion idéale de leur site, et ensuite, de préciser, avec plus de réalisme, la stratégie qu'ils ont décidée de mettre en œuvre.

Une stratégie masquée par les objectifs de conservation

Les gestionnaires font preuve d'un très grand enthousiasme pour détailler la gamme d'outils qu'ils mobilisent pour le sauvetage de la biodiversité. Il est question de fauche en damier ou de pâturage très extensif de bovin, d'ovins et de caprins, par rotation, plus rarement de non intervention (Dupieux, 1998).

Les exemples sont nombreux mais ils ont tous en commun d'être extrêmement pragmatiques et en fait, complètement en phase avec ce qui est entrepris dès aujourd'hui sur les sites. Ces réponses empreintes d'une certaine autosatisfaction laissent en fait penser que la situation idéale pour les gestionnaires correspond à celle qui leur garantit la liberté d'action la plus forte.

Un autre champ de desiderata des gestionnaires concerne la résolution des nombreuses agressions environnementales auxquelles les tourbières sont confrontées. Certains plaident pour la mise en place d'équipements d'assainissement adaptés. D'autres imaginent que des prairies permanentes pourraient couvrir l'ensemble du bassin versant, comme à Ligné où le gestionnaire évoque une salubre mutation de l'agriculture actuelle vers "une agriculture de type développement durable sur le bassin versant (abandon des pompages, obturation de fossés, diminution des charges d'intrants...)".

En filigrane de ces quelques exemples c'est la position générale des activités humaines vis-à-vis de la biodiversité qui est en cause. Il semble que l'épanouissement de cette dernière s'accomode mal du maintien d'usages anthropiques, autres que conservatoires, sur les sites. Cette position des gestionnaires reflète pleinement le message véhiculé dans les guides méthodologiques qui les aident dans leur mission – par exemple, le Guide ATEN des plans de gestion des réserves naturelles (RNF, 1998) – et pour lesquels l'élément humain est souvent évoqué sous l'angle des contraintes qu'il fait peser sur le milieu naturel. C'est pourquoi plusieurs gestionnaires se positionnent en faveur d'une "environnementalisation" radicale de toutes les autres pratiques.

Plusieurs des gestionnaires concernés semblent donc dans un état d'esprit d'opposition qui, parfois, débouche sur une véritable logique d'affrontement. Cette stratégie contraint le gestionnaire à une réactivité rapide et constante face à la moindre agression environnementale dont le site fait l'objet. Elle se place toujours sous le couvert de la réglementation et des services de l'État compétents. Une des actions engagées concerne, par exemple, la limitation du périmètre d'autorisation d'extraction, voire l'obtention, par décision de justice, de sa réduction. Au Grand-Lemps, le gestionnaire a élaboré une stratégie d'acquisition foncière, par le biais de la politique départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), qui fera disparaître son principal opposant.

Cependant, dans la mesure où la plupart des gestionnaires sont confrontés à de véritables contestations de leur légitimité, ils privilégient le plus souvent une stratégie de négociation, plutôt qu'une stratégie d'affrontement direct. Plusieurs d'entre eux évoquent la pertinence des outils contractuels. A Mathon, Ligné ou au Grand-Lemps, des CTE contribueraient à l'amélioration de la

qualité des eaux des bassins versants. A la Sangsurière, ces contrats pourraient être complétés de contrats Natura 2000, ce qui, d'après le gestionnaire, renforcerait sa légitimité. Les futurs documents d'objectifs Natura 2000 sont, en effet, perçus par de nombreux gestionnaires comme des outils de concertation adaptés.

L'OLAE de Roc h' Ar Feuteun a facilité la construction d'une véritable concertation multipartenaire intégrée. La prégnance de la problématique environnementale du respect de la ressource en eau potable est telle en Bretagne que les autres enjeux du territoire se sont effacés. Au prix d'un travail d'échange entre les acteurs du site, un projet commun a émergé et a permis de protéger à la fois le captage mais aussi les habitats et la flore remarquables de cet espace.

Une autre stratégie plus directe et moins formalisée fait appel à des réunions de négociation entre partenaires, sans pour autant que les choses évoluent vers un mode de contractualisation. A Mathon, une concertation sur les problématiques eau est mise en œuvre. Un diagnostic est en cours qui devra servir de support à la négociation. Avec un degré de partenariat supplémentaire, aux Saisies, la première étape de la concertation consiste à prendre en compte les usages actuels des sites en proposant la mise en place d'un plan de circulation pour toute la station. Dans un second temps, le gestionnaire tente de donner un sens à ce qu'il entreprend pour les différents usagers du site, en favorisant, par exemple, la mise en place d'une signalétique de découverte du milieu naturel sur les parcours utilisés par les touristes et les sportifs. C'est une véritable stratégie d'intégration qui est mise en action.

Dans la réserve naturelle du marais de Vesles-et-Caumont, située dans les marais de la Souche, la stratégie est encore différente. Elle consiste pour le gestionnaire à regrouper au sein de sa structure associative divers acteurs de la tourbière. L'association constitue un véritable espace de dialogue et de concertation entre usagers du marais (chasseurs, scientifiques, propriétaires...) qui, progressivement, se constituent en une véritable force de négociation structurée vis-à-vis des adversaires traditionnels de la zone humide. Elle offre une bonne réponse à un conflit qui s'étale dans le temps, comme celui des niveaux d'eau. A la Souche beaucoup d'autres stratégies (affrontement, contractualisation, intégration...) ont vu le jour mais n'ont, pour le moment, que très partiellement atteint leurs objectifs, voire ont échoué.

Les stratégies mises en œuvre à Roc h' Ar Feuteun, aux Saisies et à Vesles-et-Caumont ne cherchent pas à s'imposer par le droit mais s'apparentent à une démarche "intégrative", ou "participative", reposant notamment sur l'élaboration d'un discours intelligible pour les partenaires de la gestion (politiques, usagers...) (Barnaud, 1998). Cette démarche semble permettre d'envisager la gestion des milieux naturels selon une approche globale, sur le long terme, dans l'esprit d'un développement durable. Elle cherche à intégrer pleinement les enjeux sociaux et économiques inhérents aux sites en s'efforçant de donner du sens aux actions qui sont entreprises. Elle fait appel à la responsabilisation des acteurs impliqués, en particulier les propriétaires. Ce faisant, elle incite à protéger les zones humides d'une nouvelle manière : "ce n'est pas au droit de protéger tel ou tel usage des attributs de la propriété, mais au propriétaire de reconnaître la valeur écologique des attributs de sa propriété. Le propriétaire d'une ressource ne protège donc une ressource que s'il juge que cela lui sera profitable" (Facchini, 2000).

Conclusion

L'enquête réalisée sur les 10 sites du programme "Tourbières de France" a permis de dresser un premier bilan de la diversité des usages et de l'occupation humaine dans les milieux tourbeux.

L'analyse historique des usages a révélé que les tourbières connaissent une dynamique globale d'abandon de leurs modes d'exploitation directe au profit d'une tertiarisation d'activités

désormais franchement dévolues aux loisirs. Cependant, les différents sites ne présentent pas le même stade d'évolution et si certains connaissent, par exemple, le maintien d'activités agropastorales, d'autres ont parfois subi une dynamique régressive de retour à une production primaire, comme le tourbage. L'analyse de la répartition foncière a souligné la part importante des communes dans la maîtrise foncière de l'espace, mais certains sites connaissent une situation intermédiaire, voire une nette domination de la propriété privée. Enfin, l'étude des acteurs a permis de repérer la présence récurrente de certains d'entre eux, comme les services de l'état, les communes et les associations de protection de la nature et d'identifier leurs missions et leurs objectifs.

A partir de ces composantes du paysage social, nous avons cherché à identifier les conflits environnementaux qui marquent les tourbières. Aucun déterminisme social, qui résulterait d'une certaine combinaison d'usages, des statuts foncières et des acteurs, n'a pu être clairement démontré. Parmi les sept conflits récurrents identifiés sur les sites, il semble que l'intensité et le nombre des perturbations des paramètres sociaux évoqués soient des facteurs déterminants (retour d'une exploitation directe de la tourbière, importantes transactions foncières, arrivée d'un nouvel acteur...), ce qui explique l'extrême hétérogénéité, en intensité et en nombre, des conflits sur les sites. Ce n'est qu'avec le temps que les situations peuvent s'apaiser et passer de phases "d'adolescentes sociales", qui voient la multiplication des conflits, à des phases de maturité qui se manifestent par la sélection de quelques conflits de fond comme ceux liés à l'eau, ces derniers étant, par nature, difficiles à gérer, et souvent impossibles à résoudre.

Pour faire face à ces situations, les gestionnaires de tourbière adoptent diverses stratégies. Certaines s'inscrivent dans des logiques d'affrontement, se retranchant derrière l'application de la réglementation environnementale par les services de l'Etat. D'autres privilégient une démarche de contractualisation, qui implique généralement assez peu le gestionnaire, mais qui garantit l'injection de préceptes environnementaux dans les actions des usagers de tourbière. La logique de l'intégration, peu mise en œuvre sur les sites, s'efforce de rendre compatible la conservation de la biodiversité avec la pratique d'un ou plusieurs usages. Enfin, l'immersion du gestionnaire dans le jeu d'acteurs en place est une stratégie encore très originale qui n'est mise en œuvre que sur un site. Le danger pour ces deux dernières stratégies est de faire prévaloir des critères d'évaluation de la valeur sociale de la biodiversité sur les critères biologiques, ces deux approches étant difficiles à mixer (Barnaud, 1998).

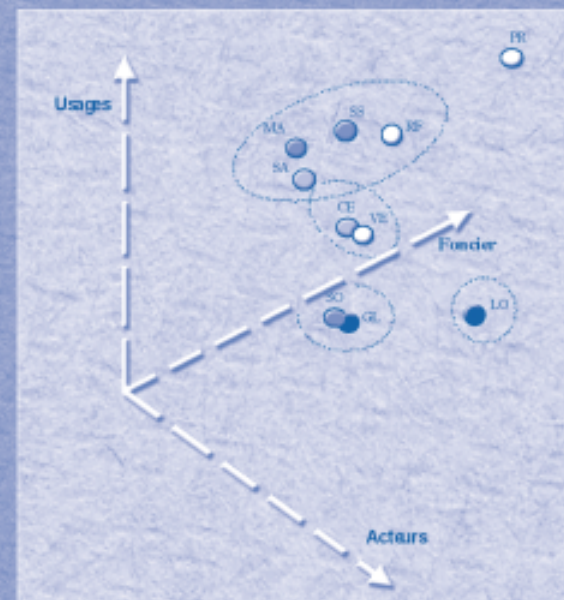
Enfin, il faut souligner que cette enquête n'a permis de tracer qu'un premier aperçu du contexte socio-économique de quelques tourbières françaises, il serait délicat de tenter de généraliser ces premiers résultats à l'ensemble des sites nationaux. Pour cela, il faudra d'abord analyser la validité de l'échantillonnage retenu, et, éventuellement, le compléter. Il serait également indispensable d'approfondir les pistes qui s'en dégagent par une analyse plus fine de l'antériorité des conflits actuels, un décryptage précis de leurs rouages et des filières qu'ils mobilisent. C'est auprès des acteurs de terrain que ces objectifs pourront être atteints, grâce à des entretiens directs avec les gestionnaires des tourbières. Nous tenterons de sensibiliser ces derniers au cours d'une table ronde prévue à cet effet (Lyon, 2002).

Bibliographie

- Arnould, P. et Sajaloli, B. 1990. Les marais de la Souche : de l'eau et des hommes, contraintes et convoitises, Mélanges G. Rougerie "Paysages, aménagement, cadre de vie". Publication de l'Association Française de Géographie Physique (AFGP) : 67-87.
- Barnaud, G. 1998. Conservation des zones humides, concepts et méthodes appliqués à leur caractérisation. MNHN, Paris, 451 p.
- Bournérias, M., Sajaloli, B., Simon, L., Grégoire, F., Arnould, P. et Wicherek, S. 1997. 25 ans d'études mésologiques dans une vallée tourbeuse. L'exemple des marais de Cessières-Montbavin (Aisne, France) : de la connaissance à la gestion, *Ecologie*, 28 : 61-83.
- Canivé, J. 1994. Aspects socio-économiques de la promotion territoriale d'une zone humide française : contribution à l'étude géographique des marais de la Souche (Aisne). Mémoire de DEA ETES, Université Paris I, 50 p.
- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 1998. Programme concerté de conservation du patrimoine naturel dans les marais de la Souche – Recueil de propositions pour le document d'objectifs Natura 2000 au titre de la directive "Habitats", 110 p.
- Dupleux, N. 1998. La gestion conservatoire des tourbières de France. *Espaces Naturels de France*, 244 p.
- Facchini, F. 2000. Droit de propriété, droits d'accès et protection des zones humides. Pages 82-89 in Grégoire, F. et Gallien J.M. (eds), Actes des journées "Regards croisés sur la notion de valeur et de patrimoine au travers des zones humides du Laonnais. Aspects environnementaux et juridiques" - Semaines régionales de l'environnement - 11-12 octobre 2000, IUT de Laon.
- Manneville, O., Vergne, V. et Villepoux, O. 1999. Le monde des tourbières et des marais. Delachaux et Niestlé, Lausanne, 320 p.
- Réserve Naturelle de France 1998. Plan de gestion des réserves naturelles, ATEN, 96 p.
- Sajaloli, B. 1994. Les marais continentaux de plaine, pionniers de la friche et du défrichement ? L'exemple des zones humides laonnoises. *Noréis, Numéro Spécial "Landes et Friches"*, 41 : 643-656.
- Sajaloli, B. 1994. De la terre entre hommes et eaux, Introduction au Colloque "Les marais continentaux de la France des plaines et des moyennes montagnes : aspects écologiques et sociologiques, gestion et protection". Laboratoire de Biogéographie-Ecologie, Ecole Normale Supérieure de Fontenay - Saint Cloud, URA 1514 CNRS ; Saint Cloud, 15 octobre 1993, Bulletin de l'Association des Géographes Français, 3 : 232-241.
- Sajaloli, B. 1996. Les conflits liés à la gestion de l'eau dans les marais de la Souche (Aisne, France). 119ème Congrès annuel des Sociétés historiques et scientifiques, 26-30 octobre 1994, Amiens : 89-105.
- Tabaka, C. et Wecksteen, D. 1998. La cabanisation dans les marais de la Souche. Rapport DDE Aisne, DIREN Picardie, 71p.
- Yon, D. 2000. La valeur récréative et culturelle des zones humides. Pages 247-294 in Fustec, E., Lefevre, J.C. (eds), Fonctions et valeurs des zones humides. Dunod, Paris, 426 p.

Typologie sociale des sites et conflits

Figure 1



- Multiplication des conflits
- Conflits liés à la gestion de l'eau
- Spécialisation du conflit
- Pas de conflit

CE : Cessières, GL : Grand Lemps, LO : Logny, MA : Mathon,
PR : les Pradeaux, RF : Roc h' Ar Fentem, SA : les Saisies,
SO : la Souche, SS : la Sangsunière, VE : Versigny

Les agriculteurs usagers et gestionnaires des zones humides face aux "contradictions" des politiques publiques

PATRICK STEYAERT (INRA – SAD. DOMAINE EXPÉRIMENTAL DE ST LAURENT-DE-LA-PRÉE),

steyaert@stlaurent.lusignan.inra.fr

CLAIRE RUULT (GERDAL : GROUPE D'EXPÉRIMENTATION ET DE RECHERCHE :

DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS LOCALISÉES),

c.ruault.gerdal@wanadoo.fr

JACQUELINE CANDAU - CEMAGREF - GERDAL

jacqueline.candau@cemagref.fr

Introduction

Durant les quarante dernières années, de grandes superficies de zones humides en France ont été transformées par l'agriculture et leur fonctionnement hydraulique et écologique s'en est trouvé modifié. De nombreuses alertes ont été émises, que ce soit par des scientifiques ou par des protecteurs de la nature, pour inviter les pouvoirs publics à modifier les politiques dans le sens d'une gestion plus durable de ces écosystèmes. Le cadre réglementaire, juridique ou incitatif qui régit l'activité agricole a peu à peu évolué, que ce soit au niveau européen par le biais de directives (habitats, oiseaux, eau) ou au niveau national par le biais de différentes lois telles que la loi sur l'eau ou la loi d'orientation agricole.

Les agriculteurs qui restent, de par leur activité, les principaux utilisateurs de terres en zones humides, assistent à la complexification de ce cadre réglementaire et juridique, caractérisé par les principaux éléments suivants :

- la Politique Agricole Commune est le levier financier le plus déterminant du revenu des agriculteurs. Elle répond à des objectifs de production agricole et de régulation des marchés. Elle a connu un changement significatif en 1992, par le passage du système des prix minimaux garantis à un système d'aides directes ;

- les politiques de protection de la nature visent notamment à infléchir ce dispositif. Cependant, elles sont soit élaborées de manière indépendante par d'autres structures (DG XI, Ministère Chargé de l'Environnement), soit conçues comme de simples ajustements de la PAC (Mesures Agri-Environnementales, Règlement de Développement Rural européen, Contrats Territoriaux d'Exploitation) ;

- ces nouvelles politiques laissent une place de plus en plus significative aux concertations locales qui portent sur la définition des enjeux et des moyens à mettre en œuvre dans un cadre d'action prédéfini (Natura 2000, CTE). Comme le dit M. Mormont (1996), la "mise en œuvre d'une régulation environnementale passe par la mise en place de dispositifs, c'est-à-dire par des arrangements institutionnels qui mettent en relation des représentations, des normes, des pratiques et des acteurs".

Nous nous sommes intéressés aux effets de ces changements en marais littoraux atlantiques. Nous avons analysé les conséquences économiques de la PAC et des aides agri-environnementales sur l'évolution des exploitations agricoles et des choix de production des agriculteurs. Nous avons également mis en œuvre et analysé une démarche expérimentale de concertation locale entre agriculteurs et écologistes. Cette double perspective économique et sociologique nous a semblé importante. Dans le premier cas, il s'agissait de comprendre pourquoi les agriculteurs ont modifié, ou modifient encore, l'occupation des sols (prairies-cultures). On part ici de l'idée qu'il est prioritaire de conserver les surfaces en herbe, voire de les restaurer, avant de mettre en œuvre des mesures pour en modifier l'utilisation agricole (ce qui est l'objet des politiques de conservation de la nature comme les MAE ou Natura 2000). Dans le second cas, il s'agit d'analyser comment le dialogue entre acteurs ayant des points de vue différents sur la ressource prairiale peut contribuer à construire des propositions d'action concrète concernant la gestion de cette ressource (Ruault et Candau, 2000). Nous présentons ici les principaux acquis de ces travaux.

Revenu agricole et évolution

DES EXPLOITATIONS ET DE L'OCCUPATION DES SOLS

Maintenir les prairies ou les mettre en culture : l'effet économique des politiques publiques agricoles

Dans les marais littoraux atlantiques, l'intensification de l'agriculture s'est traduite par la mise en culture des prairies après drainage, essentiellement entre 1975 et 1992. Cette évolution résulte d'un choix de l'agriculteur qui modifie en profondeur les systèmes de production de son exploitation : le stade ultime de cette évolution est l'abandon total des activités d'élevage au profit des grandes cultures. Cette décision a des conséquences techniques et économiques sur le long terme, et peut être qualifiée, à ce titre, de stratégique. Quels sont les facteurs qui déterminent ces choix ?

La plupart des agriculteurs essaient d'optimiser leur revenu compte tenu des informations dont ils disposent, notamment sur l'évolution du contexte agro-économique à court et moyen termes (c'est un objectif souvent évoqué lors des enquêtes en exploitation). Nous émettons dès lors l'hypothèse que le contexte économique est le facteur qui détermine le plus significativement les choix stratégiques des agriculteurs, en l'occurrence la décision de conserver ou non les surfaces en herbe. La variabilité de comportement par rapport à ce modèle s'explique par d'autres facteurs intervenant de façon plus marginale. Par exemple, la qualité du sol, la topographie ou la taille de la parcelle peuvent interdire tout aménagement. Ou encore, l'attachement de l'agriculteur au paysage de marais, à l'activité d'élevage ou à un mode d'organisation du travail, peut l'inciter à ne pas rechercher le gain financier optimal.

Le revenu de l'agriculteur était lié, avant la PAC de 1992, aux prix minimaux garantis des produits agricoles et donc aux volumes de production. En 1992, ce système d'aide est modifié au profit de subventions directes. Pour les grandes cultures, les primes sont attribuées à l'hectare et calculées en fonction d'un rendement de référence départemental par type de culture ; pour l'élevage, les primes sont attribuées aux animaux présents sur l'exploitation et parfois assorties d'un cahier des charges en limitant l'octroi. Comment ce changement des modes de rémunérations publics de l'agriculture est-il intervenu sur l'évolution de l'occupation des sols et des exploitations agricoles ? Existe-t-il des différences fortes de rémunérations entre types de productions et entre catégories de surfaces agricoles ? Les primes agri-environnementales ont-elles un rôle déterminant sur le plan économique ?

Une première analyse des exploitations agricoles utilisant des terres en marais a permis de montrer que les trajectoires de ces exploitations avant et après la révision de la PAC et la mise en œuvre des MAE n'ont pas été fondamentalement modifiées (Steyaert et coll., 1998). L'intensification des exploitations utilisant des terres de marais peut être représentée selon deux gradients (fig. 1) : le

rapport des cultures de vente sur la surface agricole utile (CV/SAU) traduit l'abandon progressif des activités d'élevage ; le rapport des cultures fourragères sur la surface fourragère principale (CF/SFP) traduit quant à lui l'intensification de ces activités. Nous émettons l'hypothèse que cette situation s'explique par une différence de revenu résultant de l'exploitation de surfaces intensives (grandes cultures et cultures fourragères) et de surfaces extensives (prairies de marais), partiellement compensée par les primes MAE. Ce revenu est constitué d'une part par des subventions agricoles et agri-environnementales et d'autre part, par le produit financier de la vente des produits agricoles.

Une analyse spatialisée des aides à l'agriculture en marais

Pour analyser le volume des aides attribuées aux différentes catégories de surfaces agricoles en marais, nous avons travaillé sur les "sites ateliers" du projet ARAMIS, respectivement le marais de Voutron dans le bassin de marais de Rochefort et le marais de Moëze dans le bassin de marais de Brouage (Asfeld, Steyaert, 1997). Le premier est peu transformé par la mise en culture (26%), le second fortement (52%). Nous avons considéré toutes les exploitations utilisatrices de terres de ces marais et nous avons recensé pour chacune d'elles et pour l'année 1996 les aides SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux), les aides aux activités d'élevage (prime vache allaitante PMTVA, prime bovin mâle PSBM, prime à l'extensification, prime ovine PCO, prime à l'herbe) et les aides agri-environnementales.

L'exhaustivité des exploitations consultées nous permet d'une part de produire une "image" spatialisée des aides par secteur de marais, et d'autre part, de disposer d'une variabilité assez représentative des exploitations parmi lesquelles on distingue les cultivateurs stricts et les cultivateurs-éleveurs, ces derniers étant classés selon le type d'élevage dominant (tableau ci-dessous) : allaitants (VAL), laitiers (VL), allaitants engraisseurs, laitiers engraisseurs, mixtes laitiers allaitants, et divers (ovins, caprins).

Type de production	VAL	VL	VAL et taurillons	VL et taurillons	Mixte	Autres	Total des éleveurs	Céréaliériste strict
Nombre d'exploitations de Voutron	13	10	8	4	12	9	56	19
Nombre d'exploitations de Moëze	11	15	7	4	7	3	47	23

INRA - 1977

L'affectation des aides aux surfaces ne pose pas de problème pour les aides SCOP, MAE et prime à l'herbe, puisqu'elles sont calculées sur cette base. Par contre, pour les aides animales qui sont calculées à l'UGB, nous avons adopté un mode de calcul conventionnel basé sur le chargement animal moyen autorisé par chaque catégorie de surface fourragère et sur la distinction de deux catégories d'animaux : ceux qualifiés "d'extensifs", pouvant utiliser des prairies de marais et ceux qualifiés "d'intensifs", qui ne les utilisent a priori jamais (taurillons, vaches laitières en production). Les résultats de ces analyses sont présentés, pour le marais de Voutron et de Moëze, en pourcentage des catégories de surfaces (fig. 2).

Dans les deux marais de Voutron et de Moëze, les aides moyennes par hectare de grande culture sont, en 1996, trois fois plus élevées que celles par hectare d'herbe (respectivement 898 FF contre 2 728 FF et 1 109 FF contre 2 594 FF). Bien que les surfaces en culture ne représentent que 26% de la surface agricole de Voutron, elles sont dotées de 54% des aides totales attribuées à ce territoire. Parmi les aides aux surfaces en herbe, les aides MAE représentent plus de 60%. Autrement dit, les primes agri-environnementales réduisent le déséquilibre financier existant entre surfaces en culture et surfaces en herbe, mais de manière très partielle.

Ainsi, à ce stade de l'analyse et en ne considérant que les primes PAC par hectare de

surface agricole, les agriculteurs auraient a priori intérêt à conserver leurs cultures en marais, voire à retourner les prairies. Il est probable, mais cela reste à vérifier, que les subventions jouent un rôle non négligeable dans les choix d'orientation de l'exploitation : la plupart des agriculteurs ne disposent pas d'une information précise sur ce que rapporte chacun de leurs ateliers de production ou chacune des surfaces agricoles selon la nature des productions, alors qu'il connaissent assez bien ce que rapporte chacune de ces surfaces en subventions.

Le rôle de l'activité productive dans l'élaboration du revenu

Cependant, cette analyse limitée aux subventions n'est pas suffisante. En effet, selon les systèmes de production, la nature des produits vendus et le niveau d'intensification de l'activité agricole, et par conséquent son coût, les revenus des agriculteurs peuvent présenter des différences significatives, qui ne sont pas nécessairement défavorables aux prairies. En moyenne, la vente des produits agricoles représente encore environ les deux tiers du produit financier total des exploitations. Pour analyser cet aspect, nous avons consulté les dossiers comptables d'un échantillon de 38 exploitations ayant une activité d'élevage, réparties dans six catégories : allaitants avec plus ou moins 50% de SAU en cultures de vente ; mixtes et laitiers avec un quota laitier par hectare de surface fourragère totale (Q/SFT) inférieur ou supérieur à 3 000 l (Asfeld, 1998).

Le produit brut issu des activités d'élevage par ha de SFT est plus élevé pour les laitiers intensifs (plus de 14 000 FF/ha), et plus faible pour les allaitants extensifs (moins de 2 000 FF/ha), alors que c'est l'inverse pour les aides directes. Mais qu'en est-il des marges ?

Nous aurions souhaité calculer des marges brutes et des marges nettes par hectare en fonction des différents ateliers présents sur les exploitations. Cela suppose que les produits mais aussi les charges opérationnelles et de structures soient ventilées en fonction de ces critères. Or, s'il est possible de retrouver dans les dossiers comptables les ventes de différentes catégories de produits, il n'en va pas de même pour les charges qui sont calculées de manière globale pour toute l'exploitation. Nous avons donc du limiter notre analyse à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), en le complétant d'un calcul d'EBE Sans Aides (EBESA), exprimé par ha de SAU. Ceci nous permet de comparer des classes d'exploitations établies selon l'importance respective des ateliers de production, mais avec une variabilité encore importante qui atténue les différences entre résultats. L'EBE a pour avantage de traduire la capacité de l'entreprise à gagner de l'argent, mais ne prend pas en compte les décisions de l'exploitant en matière de financement (annuités, amortissements, ...) pour lesquelles il existe une grande disparité de situations. Par contre, l'EBE présente le défaut de n'être disponible aisément que pour les exploitations disposant d'une comptabilité, généralement établie uniquement pour des problèmes de fiscalité. Or, les exploitations les plus extensives, laitières ou allaitantes, utilisant souvent plus de 80% de prairies dans la SAU, fonctionnent au forfait, et nous n'avons pu obtenir les informations souhaitées. Il nous manque ainsi le témoin correspondant à "l'archétype" des exploitations de marais.

L'analyse de l'EBE et de l'EBESA conforte les observations issues de l'étude précédente concernant les aides par hectare (fig. 3). Les exploitations les plus orientées vers l'élevage allaitant, le plus souvent conduit de manière extensive sur prairies (80% de PN/SFT), sont les seules à avoir une EBESA négative. Leur EBE devient positive grâce aux aides et ces exploitants sont très dépendants des subventions. Dans tous les autres cas, l'EBESA est positive et elle est la plus élevée pour les producteurs de lait dont le quota est supérieur à 3 000 l par ha de SFT, situation qui correspond par ailleurs à un taux d'utilisation plus faible des prairies (entre 30 et 40% de la SFT).

Diversité des comportements "économiques" des agriculteurs

Cette analyse montre que les exploitations ont toujours intérêt, du point de vue économique, à intensifier leur activité de production en l'orientant vers plus de culture de vente ou vers l'élevage à base de fourrages cultivés. Ceci conforte nos observations sur les tendances d'évolution des exploitations en marais et semble confirmer notre hypothèse sur l'importance du facteur économique dans les choix des exploitants.

Il faut cependant relativiser le propos. En effet, au sein des classes d'exploitations que nous avons identifiées, il existe de fortes disparités entre les situations et il nous faudrait sans doute un échantillon plus important pour valider nos observations sur le plan statistique. Par ailleurs, ces disparités entre agriculteurs sont souvent dues à des choix financiers différents : certains préfèrent acheter plutôt que louer le foncier, d'autres ont une charge d'endettement très élevée, ou encore investissent par goût pour les équipements mécaniques, etc. Or, l'EBE ne permet pas de rendre compte de ces situations toutes très dépendantes des comportements individuels.

L'analyse détaillée des résultats d'exploitation et des revenus, en lien avec les choix individuels des agriculteurs, devrait permettre de dégager des pistes nouvelles pour conforter des modes d'exploitation compatibles à la fois avec l'objectif de conservation des prairies et d'augmentation de la viabilité économique des exploitations d'élevage.

Construire une vision

"PARTAGÉE DE LA GESTION DES MARAIS ET DE LA RESSOURCE PRAIRIALE", ENTRE AGRICULTEURS ET ÉCOLOGISTES

Outre leurs effets directs sur l'économie des exploitations, les politiques publiques incitent de plus en plus à la mise en place de dispositifs pour élaborer, par la concertation, les cahiers des charges de gestion des zones humides. C'est le cas par exemple du protocole d'aménagement et de gestion concertée des marais, piloté par le préfet de Charente-Maritime. Nous avons proposé de compléter ce dispositif organisé autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique par la mise en place, avec l'appui du GERDAL, de lieux de concertation à une échelle plus locale : celle des deux syndicats de marais (Voutron, Moëze), sites ateliers du projet ARAMIS. Ce sont des entités de gestion hydraulique où les enjeux agricoles et de conservation de la nature sont apparemment posés en des termes différents : le marais de Voutron est un marais à dominante élevage, peu transformé par la mise en culture, alors que le marais de Moëze, ancien marais salant, a été le siège d'un "front pionnier" en matière de drainage. Notre perspective était double :

- mieux comprendre ce qui est en jeu dans les processus de concertation entre acteurs, en focalisant la réflexion autour d'une question centrale : comment, entre des acteurs ayant des points de vue - et donc des univers de référence - différents (agriculteurs, associations de protection de la nature, ostréiculteurs, administrations publiques, chercheurs, etc.) peut se construire collectivement une problématique de gestion des marais ?

- en même temps, il s'agissait d'expérimenter un dispositif d'action qui permette d'aider les agriculteurs à prendre une part active, en tant qu'acteurs professionnels (Ruault, 1994), dans un tel processus. L'objectif de ce dispositif était de faciliter la coopération entre les acteurs par la discussion et la confrontation de leurs projets respectifs.

Compte tenu d'un degré inégal d'élaboration de ces projets, il s'agissait d'aider les agriculteurs :

- à formuler les problèmes qu'ils se posent sur l'évolution de leur activité en lien avec les demandes qui leur sont adressées en matière de protection de l'environnement ;
- à élaborer des propositions et à les négocier avec les autres acteurs concernés.

Une analyse de la concertation en termes de processus de construction collective de problématique : questions et hypothèses de recherche

Envisager le processus de concertation comme une tentative de construction collective de problèmes à traiter se fonde sur l'idée centrale selon laquelle les problèmes n'existent pas en tant

que tels et ne sont pas donnés par les situations mais par l'évaluation qu'en font les acteurs à partir d'un point de vue donné (Darré, 1993). Nous utilisons cette notion dans le sens de point de vue objectivement situé en référence à une position sociale et une activité "technique" (Prieto, 1975). Ce point de vue se traduit par une certaine façon de connaître la réalité (Berger et Luckmann, 1966) et d'évaluer les situations.

Privilégiant la dimension cognitiviste et interactionniste de la concertation, notre approche centre alors l'observation d'abord sur la manière dont les différents acteurs en présence, à partir de ces univers de références différents, conçoivent les choses et formulent les problèmes relatifs au marais. Le contenu des discussions résulte quant à lui de la situation d'interaction verbale où elles se déroulent (Bakhtine 1929/77), situation qui peut être caractérisée par un processus de convergence par ajustements successifs pour se comprendre (Rogers et Kincaid, 1981).

Ce qui se joue dans les dispositifs de concertation auxquels les agriculteurs sont ici invités à participer, c'est la possibilité non seulement d'y exprimer leur façon de voir les choses, mais que les problèmes qu'ils formulent se constituent comme questions légitimes susceptibles de contribuer à la construction collective de règles d'action quant à l'utilisation du marais. La dynamique des échanges et le contenu des discussions ont été analysés à partir de la notion de surface du problème (Darré, 1993). La surface du problème peut être considérée comme le "produit d'intégration" à la fois des différents points de vue exprimés par les acteurs en présence et de la façon dont ils se sont confrontés : certains objets de discussion apparaissent ou disparaissent, des idées sont retenues ou non, des accords se font ou des divergences se figent.

Du côté des agriculteurs, une évolution des pratiques techniques (telle qu'elle est visée) ne peut être considérée comme une question de bonne volonté ou d'adhésion à une cause "d'intérêt public". La proposition de nouveaux modes de gestion du marais, met en cause non seulement un monopole de fait quant à l'usage du marais (Billaud, 1995), mais constitue aussi une mise en question des systèmes de pratiques et de normes établis. L'évolution des pratiques renvoie alors à un processus de transformation et d'élaboration de nouvelles normes. Les travaux du GERDAL ont mis en évidence que ce processus correspond à une activité collective de réflexion, liée notamment aux formes sociales de travail et de dialogue au travers desquelles les agriculteurs échangent sur ce qu'ils font et comment faire autrement (Darré et coll., 1989 ; Ruault, 1991).

Dans ce sens, la participation des agriculteurs est considérée en tant que membres de réseaux de relations professionnelles. Les caractéristiques du système de relations entre les agriculteurs et le type de débat auquel il donne lieu définissent une certaine dynamique socio-professionnelle. Cette dynamique détermine un mode de gestion de la diversité au sein du milieu professionnel local (diversité des pratiques et des modes de production) et une certaine capacité collective d'innovation.

Configurations sociales des agriculteurs et débats sur les secteurs de Voutron et Moëze

L'étude des réseaux de dialogue et d'entraide met tout d'abord en évidence l'échelle locale des systèmes de relations professionnelles entre agriculteurs (Mériaux, 1997). Celle-ci correspond à l'échelle de la commune, et la proximité géographique du siège d'exploitation est le premier facteur de constitution des liens. Il est important de constater que l'existence d'une unité de gestion collective de l'eau à l'échelle du marais, telle que les associations syndicales de marais, ne correspond pas comme telle à l'existence d'un réseau de dialogue spécifique entre les membres adhérents de cette structure et dans ce sens ne constitue pas une unité sociologique.

Deux autres critères apparaissent, en revanche, constituer des facteurs importants de structuration des relations : le type de production dominante (élevage ou céréales) et la relation des agriculteurs au marais. Cette relation est caractérisée par : la position du siège d'exploitation plus ou moins proche du marais, la part de prairies naturelles de marais dans l'ensemble de l'exploitation, le fait de vivre principalement de l'élevage ou non. Ces éléments, qui traduisent un certain degré de dépendance technico-économique au marais, déterminent une certaine façon de voir et d'exercer le métier d'agriculteur dans ces zones.

Au départ, un débat contrôlé par les céréaliers et construit autour d'une visée de positionnement politique plus que technique

A l'automne 1998, le dispositif d'action locale sur Voutron et Moëze démarre par une réunion au cours de laquelle, sur chaque secteur, l'ensemble des agriculteurs exploitant des terres de marais était invité (70 et 72 personnes respectivement) pour "mettre en commun leurs préoccupations et leurs souhaits concernant leur activité professionnelle dans le marais, notamment en lien avec les mesures de protection de l'environnement dont il fait l'objet".

L'analyse des discussions au cours de ces deux réunions (Ruault et Candau, 2000), que nous considérons comme l'écho du débat professionnel en cours sur chaque secteur, met en évidence plusieurs points. Tout d'abord, des préoccupations communes ont été exprimées sur les deux secteurs :

- le sentiment d'être de plus en plus dépendant des aides, une inquiétude vis-à-vis d'une évolution des mesures de protection du marais perçues comme toujours plus contraignantes (notamment en termes de conditions de travail) ;
- le souhait d'être davantage consultés, avec par exemple une critique de la manière dont les critères de zonage et les contenus de cahiers des charges sont définis sur la base de rapports soit disant scientifiques qui ne prennent pas en compte "les aspects économiques" et la réalité du terrain ;
- ou encore la crainte de perdre le contrôle de la gestion de l'eau associée au fait que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CLRL) adhèrent à titre de propriétaires fonciers aux associations syndicales de marais.

Au delà de ces grands types de préoccupations, la forme de débat et les systèmes d'argumentation diffèrent d'un secteur à l'autre. Si la difficulté à vivre de l'élevage en zone de marais est exprimée sur les deux secteurs, elle est à peine évoquée à Moëze, alors qu'elle est davantage développée à Voutron :

- à Moëze, le débat a été marqué par une concentration de la prise de parole autour des responsables professionnels présents et par l'affirmation du point de vue dominant des céréaliers, défendant au nom d'un intérêt général de la profession, le système aplanissement- mise en culture comme seule voie possible d'avenir. Les prises de parole des éleveurs ont été "écartées", au nom de la nécessité d'une position commune ;
- à Voutron, le débat est relativement plus ouvert. Sur l'utilisation du marais : les agriculteurs mettent en évidence des différences d'objectifs suivant le type d'exploitation, entre ceux qui font de l'élevage et ceux qui n'en font pas, entre ceux qui irriguent et les autres. Cette expression de la diversité va avec la possibilité de mettre en cause certaines pratiques, sans que cela soit considéré comme une "trahison" ou une alliance avec les écologistes.

Le type de préoccupations exprimées dans les deux secteurs confirme par ailleurs le sentiment d'une coupure entre les lieux de discussion "officiels" et les réseaux locaux. Le fait que des agriculteurs de Moëze y soient présents non seulement n'empêche pas cette coupure, mais ici se traduit au contraire par un contrôle sur le débat local. Nous formulons l'hypothèse que ce débat local est plus ou moins l'écho d'un discours construit par les responsables professionnels en fonction et pour des scènes de débat où les enjeux sont avant tout politiques, discours marqué par des positions revendicatives et défensives y compris vis-à-vis du dispositif proposé. C'est donc sur la base de cet "état" des dynamiques socio-professionnelles que s'est mis en place le travail d'un groupe d'agriculteurs sur chaque secteur.

Construction d'une problématique de l'élevage

Les premières réunions sont l'occasion pour les agriculteurs d'exprimer certaines "généralités" qui traduisent leur sentiment de dépendance vis-à-vis des aides, leur doute quant à une prise en compte réelle de leurs préoccupations dans les négociations à venir : "les décideurs, c'est la communauté Européenne et nous on n'est pas consultés, les CTE qu'est-ce que ça va être exactement ?". Ils réaffirment aussi une vision générale des écologistes : "des gens qui voient la nature depuis la ville, alors que nous on en vit. Eux, ils veulent faire vivre les petits oiseaux..."

Au travers de ce premier type d'expression, c'est la manière dont les agriculteurs se situent dans le jeu des négociations en cours sur l'avenir du marais, et vis-à-vis d'une discussion éventuelle avec la LPO ou la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) qui est exprimée :

- sur le plan cognitif, ils réaffirment la distance dans les façons de voir les choses qui les séparent des écologistes, distance qu'ils considèrent comme difficilement franchissable ;
- sur le plan social, ce qu'ils perçoivent comme des positions inégales liées à plusieurs éléments : l'accès des écologistes à des informations et à des instances décisionnelles auxquelles eux n'ont pas accès, l'absence de représentation des éleveurs.

En même temps, les agriculteurs vont développer (d'abord à Voutron) une évaluation précise de leurs situations, qui met en avant la diversité des exploitations : "il faut voir individuellement, un céréalier, un éleveur..." et le fait que les conséquences des mesures de protection du marais ne sont pas les mêmes pour tout le monde. A partir de la principale expérience pratique qu'ils ont de ces mesures, (MAE), divers aspects des systèmes de production sont passés en revue : dates de fauche, modes de récolte, niveaux de chargement, fertilisation.

Partant de là, les objectifs du groupe "pour se faire entendre" se précisent autour de plusieurs points, qui placent la poursuite du traitement du problème à la fois sur un plan pratique, "au niveau du groupe, avoir des idées concrètes sur ce qu'on peut faire"- et sur un plan stratégique - "aller et se faire représenter différemment (c'est à dire "par des gens qui sont dans le marais") dans les instances officielles où on discute du marais".

Dans les deux cas, une rencontre avec la LPO est préparée avec un double objectif : leur expliquer ce qu'on fait et nos conditions de travail, et leur poser des questions sur ce qu'ils veulent de nous exactement et qu'est-ce qui les gêne dans nos pratiques. A partir d'une mise en commun de ce que fait chacun sur son exploitation, les agriculteurs ont précisé des objectifs techniques et différentes pistes prospectives à étudier, par exemple : "consacrer tout ou partie du marais gât de l'exploitation à la production de céréales", "conserver une certaine qualité fourragère aux pâturages des marais gât. Dans le jas, pouvoir cultiver la sarnuche (*agrostis*)".

L'échange s'opère à partir de l'exposé fait par les agriculteurs, qui mettent en avant la diversité des situations et des pratiques, et défendent la nécessité d'une souplesse dans les normes à définir. La LPO de son côté précise sa vision des choses : "qu'il ne s'agit pas de convertir tout le marais à un seul type de pratiques", avançant la notion de biodiversité à l'échelle du marais. A Moëze, la discussion porte de façon spécifique sur les contraintes du marais à bosses et les conditions d'un aménagement "au cas par cas". Le travail se poursuit par la visite de deux exploitations pour étudier comment ces contraintes se traduisent précisément. Chaque visite, préparée avec l'INRA pour élaborer différents scénarios d'évolution, est effectuée en présence de la LPO et donne lieu à une discussion approfondie.

De nouvelles possibilités de discussion pratique entre agriculteurs et acteurs de l'environnement

Ces rencontres entre agriculteurs et représentants de la cause environnementale ont abouti dans les deux cas, mais peut-être surtout dans le cas de Moëze où les tensions étaient historiquement extrêmement vives, à une évolution majeure dans les formes de dialogue entre les protagonistes (Candau J. et Ruault C. 2001). Celle-ci se traduit à deux niveaux : dans la manière respective de formuler les problèmes sur le marais et dans la manière de voir le rôle de chacun dans la définition en cours de nouvelles règles de gestion du marais.

Ainsi du côté de la LPO, le changement des conceptions est marqué par la formulation explicite d'un objectif de maintien des systèmes d'élevage, comme une condition à la préservation du milieu et par la prise en compte de situations difficiles de certaines exploitations pouvant justifier des aménagements partiels. Une nouvelle question est ainsi formulée par le représentant de la LPO : "les objectifs environnementaux sont posés à l'échelle du secteur, comment les traduire de manière différenciée selon les exploitations ?". Du côté des agriculteurs, c'est l'abandon de la revendication du "tout aplanissement" et la prise en compte de la dimension environnementale comme une donnée à intégrer dans leur réflexion.

En ce qui concerne la façon dont chacun se positionne, les relations sont marquées par un rééquilibrage du droit à la parole qui nous semble lié à la reconnaissance par la LPO de la compétence des éleveurs, comme l'exprime son représentant: "Je ne suis pas qualifié pour juger de l'élevage et de la qualité de la viande (produite sur le marais)". Une valeur est accordée à ce qui est dit comme pouvant constituer des "éléments de connaissance" à intégrer au même titre que ceux apportés par les experts reconnus. Cette évolution est elle-même liée à la construction, du côté des agriculteurs, d'une argumentation technique et à l'abandon d'un discours politique général. Et c'est en définissant des points précis de négociation, autour d'objets techniques, que s'est ouvert un dialogue sur une autre base que celle d'un rapport de force et que les agriculteurs sont parvenus à se faire entendre. On doit y voir un résultat stratégique, que vient conforter l'invitation qui leur a été faite de participer à l'élaboration des CTE : le groupe, identifié en tant que groupe d'éleveurs du marais, est reconnu (notamment par la Chambre d'Agriculture) comme "force" de propositions.

Conclusions

Ce qui se dégage de cette double analyse économique et sociologique est d'une part, les contradictions que révèlent les politiques publiques dans leur mise en œuvre territoriale et d'autre part, la nécessité de mettre en place des lieux et des méthodes de concertation qui impliquent directement les acteurs dans une réflexion collective pour aboutir à une gestion "intégrée" des marais. Cette gestion intégrée passe par un nécessaire ajustement des politiques publiques par les praticiens au moment de leur mise en œuvre, à la fois pour qu'ils les rendent compatibles à l'échelle des espaces de travail et d'organisation sociale qui sont les leurs, et pour qu'ils puissent élaborer les savoirs nécessaires à l'évolution de leurs pratiques.

En ce qui concerne le premier point, nous avons montré comment des politiques d'aide à l'agriculture peuvent générer des "contradictions" entre ses fonctions territoriales et économiques, soumettant alors les agriculteurs à un contexte d'incertitude croissant. On peut émettre l'hypothèse qu'une des causes de ces contradictions renvoie au fait que ces aides sont conçues davantage comme des correctifs d'une politique dominante, que comme des moyens d'infléchir durablement les "travers" d'une politique établie. Cela invite à s'intéresser au processus de construction des politiques publiques : qui les portent, selon quels modèles sont-elles élaborées, selon quelles procédures sont-elles mises en œuvre, etc. ?

En ce qui concerne les modalités d'organisation de la concertation, nous relèverons la notion de collectif pertinent comme une dimension centrale de tels processus. Cette notion renvoie à l'adéquation entre un type de problème à traiter et une configuration sociale du collectif constitué pour le traiter (Ruault et Candau 2000 ; Ruault et Lemery, 2000). Ainsi, réunir d'emblée écologistes et représentants des agriculteurs, non seulement ne favorise pas la discussion pratique, mais conduit à conforter le discours établi et les positions dominantes de certains agriculteurs. Une telle configuration mettrait en co-présence des acteurs sociaux de champs différents (agriculture et environnement en l'occurrence) dont les relations de collaboration doivent d'abord être validées par la sphère institutionnelle.

Nous avons montré que les succès obtenus dans la discussion entre agriculteurs et "écologistes" tiennent notamment à l'existence d'un débat au sein des agriculteurs :

- l'existence de problèmes formulés de manière suffisamment précise, associés à un argumentaire élaboré, apparaît comme une base d'un dialogue d'égal à égal entre acteurs et une condition pour que la dimension pratique soit présente. Cela est d'autant plus vrai que les positions sociales sont inégales au départ ;
- du côté des agriculteurs, le passage d'un discours "convenu", fondé sur une certaine hiérarchie des positions sociales entre agriculteurs, à un discours qui s'appuie sur la diversité des situations, des pratiques et des conceptions, ouvre la possibilité d'une évolution du système de normes établi.

Partant de là, le dispositif de concertation peut être conçu comme un ensemble de scènes complémentaires de dialogue, dont l'efficacité (en termes de production) est liée à la fois :

- à la pertinence de chacune de ces scènes pour traiter d'un problème et favoriser l'élaboration d'un projet pour un acteur donné ;
- à la manière de les articuler de façon à ce que ces projets soient effectivement pris en compte et que le traitement de la dimension politique et réglementaire des problèmes ne s'opère pas au détriment de la discussion pratique.

Cet ensemble de scènes, où prime la discussion à plusieurs voix, donnerait corps à un espace public de débat (Candau, 1999), lieu de construction incertaine mais néanmoins doté d'un pouvoir communicationnel, d'une opinion et d'une volonté collective. Ce qui est en jeu ici est la construction de dispositifs qui rendent possible, au travers de processus d'échanges et d'apprentissages sociaux, la production de connaissances en faveur de la définition de règles de gestion durable des zones humides.

Note

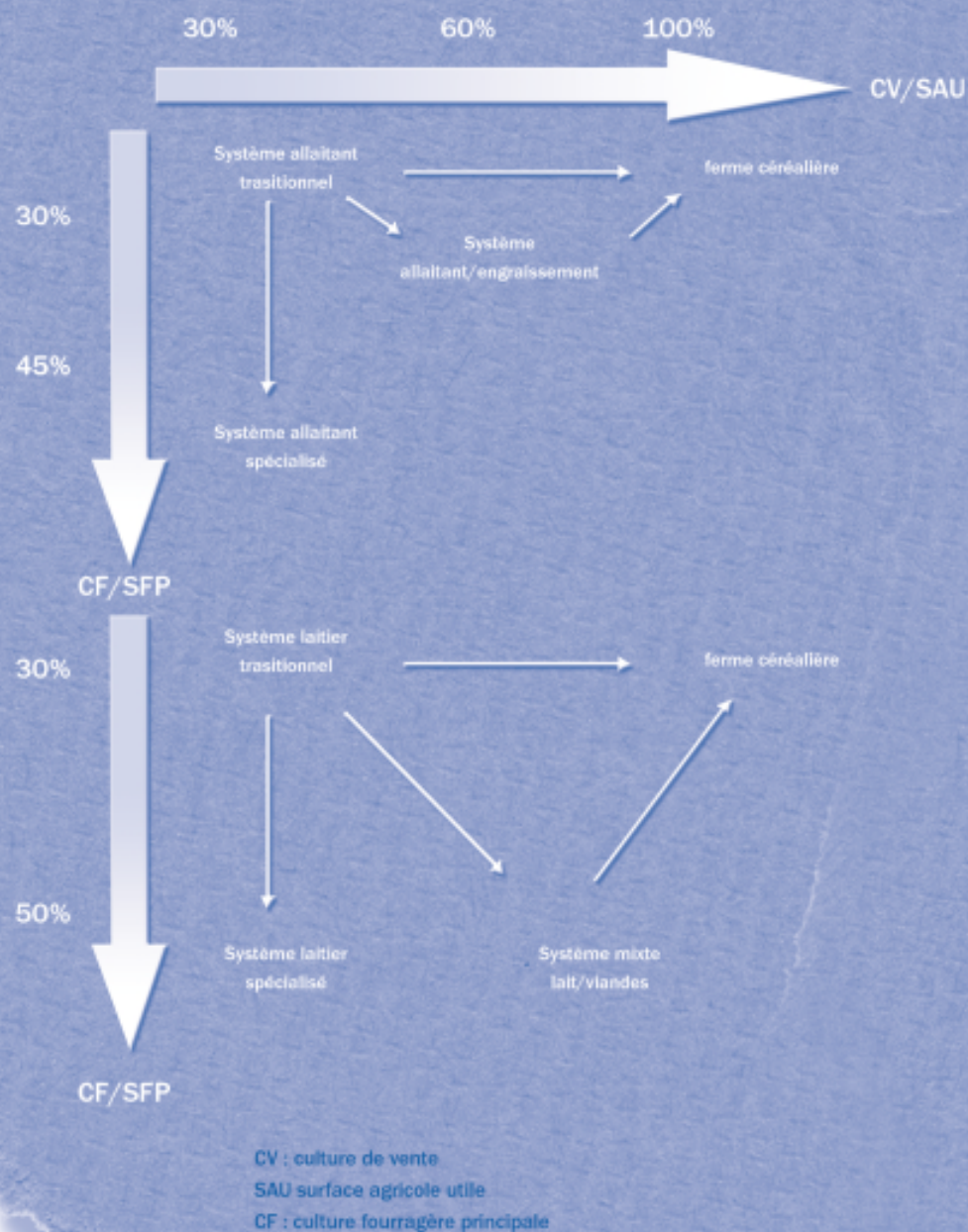
Les sociologues du GERDAL ont été sollicités dans le programme Aramis à un double titre : d'une part pour conduire des recherches visant à mieux comprendre les formes d'organisation sociale des agriculteurs en zone de marais, ainsi que leurs conceptions sur l'avenir du marais. D'autre part, pour appuyer du point méthodologique la mise en place d'une démarche de réflexion avec les agriculteurs et de concertation avec les autres acteurs dans le cadre du protocole ici mentionné.

Bibliographie

- Asfeld C., 1998. Diagnostic économique des exploitations agricoles utilisatrices de prairies naturelles de marais. Mém. DAA, ENSA Nancy, 27 pages + ann.
- Bakhtine, M., 1929/1977. Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique. Traduit du Russe par M. Yaguello. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Berger, P. et Luckmann, T., 1966. La construction sociale de la réalité. Paris, Méridien-Klincksieck.
- Billaud, J.-P., 1995. La mise en œuvre d'une mesure agri-environnementale dans une zone humide du littoral atlantique : entre différenciation et intégration sociales, dans Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux : les enjeux de l'article 19, Alphandery, P., Barrue-Pastor, M., Billaud J.-P., Deverre Ch. (Eds), Rapport final PIREN-CNRS, pp. 385-428.
- Candau, J. et Ruault, C., 2001. Concertation au nom de l'environnement : quelle prise de parole pour quelle reconnaissance des savoirs ? Dans : Nouvelles ruralités, nouvelles urbanités en Europe. Actes du colloque Européen de Strasbourg 10 - 12 Mai 2000. Paris, Ed Peter Lang.
- Darre, J.-P. (dir.), 1993. Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action, T.I.P., Ramonville- St-Agne, Erès, 227 pages.
- Darre, J.-P., Le Guen, R., Lemery B., 1989. Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture, Economie rurale, 192-193, pp. 115-122.
- Meriau S., 1997. Le métier d'agriculteur en zone humide. Conceptions, pratiques et organisations sociales des agriculteurs dans les marais de Voutron et Moëze (Charente Maritime). Mémoire de fin d'étude d'ingénieur, ESA-GERDAL-INRA, 156 pages + annexes.
- Mormont M., 1996. Agriculture et Environnement : pour une sociologie des dispositifs. Economie Rurale, 236, pp. 28-36.
- Prieto, L.J., 1975. Pertinence et pratique. Paris: Editions de Minuit.
- Rogers, E. et Kincaid, D.L., 1968. Communication network. Toward a new paradigm for research. New York: Free Press.
- Ruault, C. et Lemery, B., 2000. Analyse sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action. AC3A - GERDAL, 49 pages.
- Ruault, C., 1994. Les agriculteurs, acteurs ou consommateurs des actions de développement. Comment favoriser la participation active des agriculteurs au développement local. Dans : "Une nouvelle approche du développement local. Guide méthodologique de préparation des OGAF." CNASEA-ADASEA Auvergne.
- Ruault, C., 1991. "Dynamique des pratiques agricoles et relations professionnelles locales - Etude de cas sur l'évolution technique dans deux villages des Vosges". Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, n° 20 - INRA SAD Paris. 46 pages.
- Ruault C. et Candau J., 2000 : Conditions de la participation des agriculteurs à une gestion concertée des zones protégées. Le cas des Marais Charentais. Rapport de synthèse du programme de recherche sur les secteurs de Voutron et Moëze. GERDAL- INRA St Laurent-de-la-Prée. 69 pages.
- Steyaert P., Vannier V., Capillon A., 1998. Evaluation des OLAE sur les secteurs de Rochefort nord, Marennes, Nord des Îles et Maillezaïs. Rapport de fin de contrat MAPE-MATE, 56 pages.
- Steyaert P. et Asfeld C., 1997. Evaluation économique des aides publiques agricoles et des politiques agri-environnementales : application aux marais littoraux atlantiques. Doc. INRA St Laurent de la Prée, 35 pages.

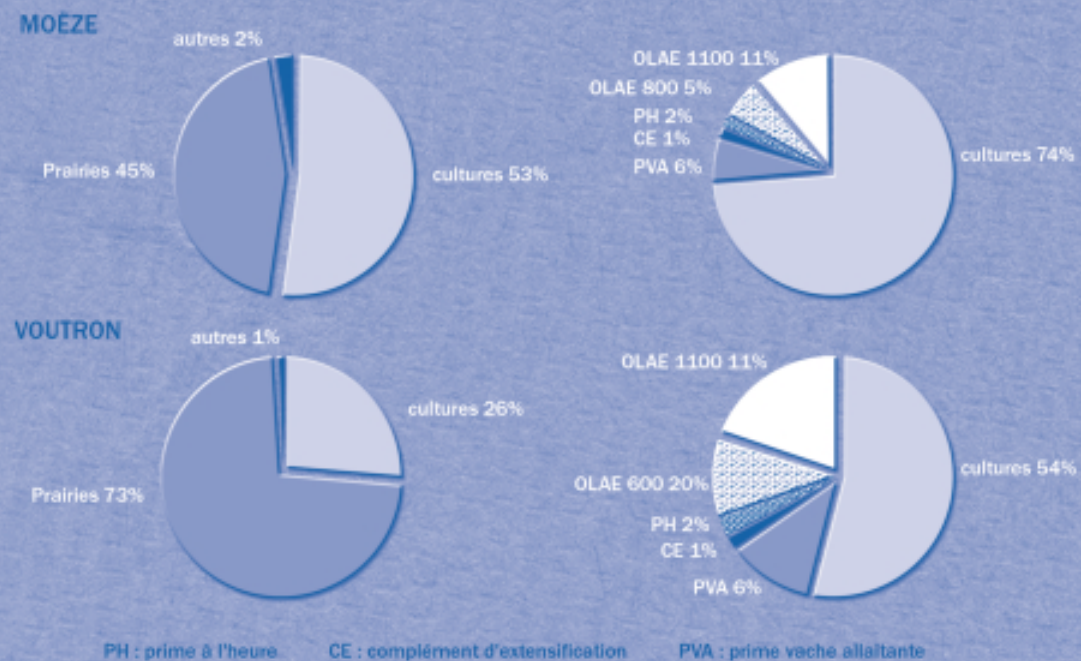
Des évolutions d'exploitation peu modifiées

Figure 1



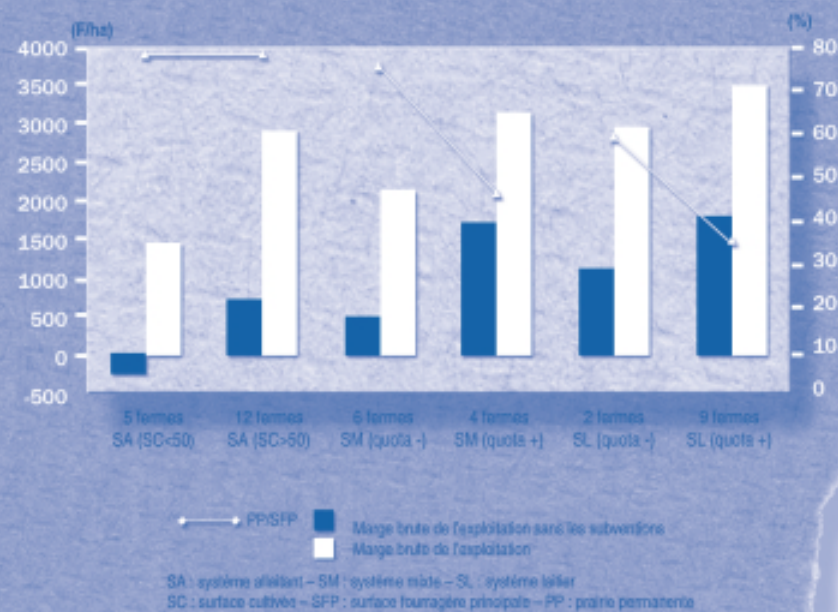
Occupation du sol et évaluation des aides dans deux zones humides

Figure 2



Analyse des excédents bruts d'exploitation avec ou sans aide

Figure 3



SCARPE-ESCAUT

des zones humides sous la pression permanente d'intérêts divergents

FRANCIS MEILLIEZ (LABO. DE SÉDIMENTOLOGIE ET GÉODYNAMIQUE, FRE/CNRS 2255 UST, LILLE),
francis.meilliez@univ-lille1.fr

CLAUDE KERGOMARD, RICHARD LAGANIER, (LABO. DE GÉOGRAPHIE DES MILIEUX ANTHROPOSÉS,
FRE/CNRS 2170 UST, LILLE),
claud.kermogard@univ-lille.fr

reinagal@freesurf.fr

DANIEL PETIT, (LABO. DE GÉNÉTIQUE ET EVOLUTION DES POPULATIONS VÉGÉTALES,
UPRESA 8016 UST, LILLE),

daniel.petit@univ-lille.fr

Une zone humide du "plat pays"

L'Escaut est un fleuve européen qui prend sa source dans le Nord de la France, traverse la partie occidentale de la Belgique avant d'atteindre son estuaire aux Pays-Bas et de rejoindre la Mer du Nord au niveau de Rotterdam, le plus grand port mondial. La morphologie du bassin versant de ce fleuve est si plate (fig. 1) et la perméabilité des terrains qui en sont le substrat si faible que les zones humides jalonnent naturellement la quasi totalité de son parcours. Cette disposition résulte de déterminismes géodynamiques dont les actions sont permanentes, mais qui opèrent sur des pas de temps et sur des espaces hors de proportion avec les unités usuelles de l'échelle de la vie humaine.

Pourtant, au cours du dernier millénaire, l'homme n'a eu de cesse de tenter de maîtriser ce court fleuve tranquille selon ses besoins. Les quelques promontoires à l'abri des crues les plus fréquentes ont été vite habités pour utiliser et contrôler la voie navigable. Et, bien qu'utiles comme défense naturelle de zone frontière, les zones humides ont souvent été ressenties comme une gêne pour certaines formes d'agriculture, ou pour le développement industriel et urbain qu'a engendré la découverte du gisement souterrain de charbon dans cette région en 1720. Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, c'est même une image franchement négative qui leur était associée, en tant que source possible de maladies : il fallait "assainir" en asséchant. La fin de la période industrielle a transformé en friches les parties urbaines, tandis que les parties rurales voisines, bien qu'artificielles, ont bénéficié peu à peu d'une image de nature équilibrée et apaisante, dont l'exploitation à des fins de loisirs le dispute à la production sylvicole. Aujourd'hui, ce qui reste de ces zones humides est l'enjeu d'intérêts souvent divergents qui tiennent peu compte du dynamisme naturel. Le souligner est l'objectif de ces quelques lignes.

Des conditions naturelles favorables aux zones humides

La morphologie très plate du bassin versant est déjà une première justification de la faiblesse de l'écoulement. Le profil longitudinal de l'Escaut est si plat qu'à la sortie de la France sa cote est déjà inférieure à 17 m et son débit est de l'ordre de 5 m³/s. Depuis sa source, et pratiquement jusque la frontière franco-belge, son lit est incisé dans les dépôts sédimentaires qui enveloppent le massif ardennais au sud-est (fig. 1).

Il y a 65 millions d'années, la collision entre les plaques africaine et européenne a enclenché la formation de la chaîne alpine d'un côté, tandis que l'Atlantique nord continuait à s'ouvrir de l'autre. Les territoires qui constituent aujourd'hui l'Europe du Nord sont, depuis cette période, sollicités en permanence par les crises tectoniques qui jalonnent l'évolution de ces deux mécanismes majeurs. La différenciation du bombement ardennais en est l'une des expressions. L'organisation spatiale du réseau hydrographique en est une autre. Mais les deux événements ne sont pas implicitement synchrones. On peut même observer quelques apparentes incohérences qui témoignent d'une activité toujours actuelle des mécanismes en cause. Ainsi, de nombreux cours d'eau traversent-ils des lignes de relief relatif (20 à 50 m de dénivelé) plutôt que de les contourner ; c'est le phénomène d'antécédence, d'abord démontré à l'échelle de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, mais qu'illustrent aussi des cours d'eau secondaires. L'activité tectonique naturelle est, par ailleurs, attestée par la sismicité. De nombreux travaux de l'Observatoire Royal de Bruxelles en font état (cf T. Camelbeek). Une activité de forte intensité a été caractérisée avec un temps de retour de l'ordre du millénaire dans le graben du Rhin et ses environs (frontière belgo-allemande) ; une activité plus modérée semble être caractérisée dans le sud de la mer du Nord avec un temps de retour de l'ordre de 200 ans ; une activité faible, mais avec un temps de retour au moins annuel caractérise notamment le secteur de la vallée de la Haine, qui rejoint l'Escaut en rive droite à Condé/l'Escaut (fig. 1).

Une des conséquences de l'activité tectonique de long terme géologique (unité de l'ordre du million d'années) est qu'elle conditionne la répartition spatiale des zones d'érosion et de sédimentation. L'analyse stratigraphique détaillée des dépôts corrélatifs à la périphérie des secteurs érodés permet donc de jalonner un calendrier de cette évolution géologique (cf travaux de B. Van Vliet-Lanoë notamment). Ainsi, les dépôts crayeux (Crétacé supérieur) qui enveloppent le bombement ardennais (fig. 1) ont-ils été gauchis, fracturés, érodés dans les régions proches du socle paléozoïque ardennais. Par sa nature et par cette fracturation, la craie est un matériau très perméable. Un réseau hydrographique peu dense s'y incruste aisément, soulignant l'organisation spatiale des familles de fracturation. Sur la surface d'érosion post-Craie se sont ensuite épandus les dépôts détritiques fins (argiles, puis sables argileux) issus de l'érosion des nouveaux reliefs évoqués ci-dessus (couverture landénienne). Ces terrains peu à très peu perméables résistent mal à l'érosion ; les formes de relief qui en résultent sont molles. Elles supportent un réseau hydrographique dense et peu organisé.

L'Escaut, cours d'eau majeur pour la région, a incisé son lit au travers de l'interface Argile - Craie. Tout son parcours français est pratiquement posé sur la craie tandis que la plupart des interfluvies sont formés par les argiles et sables de la couverture landénienne. La Scarpe, qui rejoint l'Escaut en rive gauche juste avant d'entrer en Belgique, coule entièrement sur une couverture landénienne plus épaisse qu'à l'est. L'aspect très plat de la vallée de la Scarpe montre qu'elle résulte du remplissage d'une dépression large mais dont on sait qu'elle n'est pas profonde. Elle se raccorde en rive droite de l'Escaut, à celle, étroite et profonde (400 m) de la vallée de la Haine. Leur signification géodynamique n'est pas bien comprise encore. Des sédiments s'y accumulent naturellement aujourd'hui. On peut dire que cette sédimentation est un processus de moyen terme à l'échelle géologique (10 à 100 000 ans), le "court terme" étant marqué par les événements sismiques (de 1 à 1 000 ans).

La disposition géologique (composition et structure) et son dynamisme, expliqués succinctement ci-dessus, conditionnent le comportement hydraulique des écoulements superficiels et souterrains.

Les eaux de ruissellement s'infiltrant bien dans la craie, mal à très mal sur les argiles et sables argileux de la couverture landénienne. Cette dernière occupe la partie basse du profil longitudinal de l'Escaut en France aussi bien qu'en Belgique. L'écoulement superficiel difficile dans ces secteurs favorise donc le développement naturel des zones humides.

Les eaux souterraines constituent des nappes superposées : dans la mince pellicule alluvionnaire des cours d'eau, dans les sables landéniens, dans la craie. Ces nappes sont directement rechargées à l'affleurement. La nappe de la Craie s'enfonce sous la couverture landénienne vers le Nord où elle devient captive. Mais sa surface piézométrique est très proche de la surface du sol, au moins sur tout le parcours français de l'Escaut. Les cartes piézométriques montrent que des échanges permanents se font entre nappes et cours d'eau le long de l'Escaut, dans l'un ou l'autre sens selon la saison, les aléas climatiques, et la localisation sur le profil longitudinal. En revanche, le cours de la Scarpe est quasiment indépendant des isopièzes de la nappe de la Craie.

Les conditions naturelles sont donc toutes réunies pour que des zones humides se soient développées depuis longtemps, et encore pour longtemps, à l'échelle de la vie humaine, dans les vallées de l'Escaut, de la Scarpe et de leurs affluents.

Des voies navigables

Partout les cours d'eau ont été des voies de pénétration territoriale pour l'homme ; l'Escaut et ses affluents n'ont pas échappé à la règle. Le faible débit et la vallée large rendaient par ailleurs la navigation facile, du moins partout et tant que le tirant d'eau le permettait. Tant que la répartition des apports sédimentaires était régulée par les crues, la navigabilité était elle-même maintenue, au moins pour les barques qui s'en accommodaient. Dans les vallées très plates comme celle de la Scarpe, il a été nécessaire, pour la sécurité de la navigation et pour drainer les terrains environnants, d'endiguer la rivière. Le cours étant artificiellement fixé, l'hydraulique se trouvait contrainte. Les installations humaines utiles au drainage agricole et à la batellerie n'étaient pas nécessairement qualifiées pour réguler la dynamique sédimentaire. L'envasement, qui se poursuit encore actuellement, est d'abord un effet de la "mise sous corset" des cours d'eau, même si l'intention en était louable. Mais ce phénomène d'envasement par apport sédimentaire naturel, n'est sensible que sur un pas de temps qui dépasse encore la durée de vie humaine, surtout celle de l'époque durant laquelle ces travaux ont été réalisés.

Aujourd'hui, l'un des problèmes majeurs de la Scarpe et de l'Escaut est leur navigabilité. Elle est à définir entre des initiatives et/ou des évolutions qui ne sont pas toutes conciliables :

- une croissance surprenante de la demande internationale et nationale en tourisme fluvial, ce qui implique des aménagements de berge et d'accueil ;
- une renaissance de la voie d'eau comme moyen de transport de fret, à considérer dans une vision européenne comme un maillon entre le bassin de la Seine, le port de Dunkerque et les réseaux de canaux de l'Europe du Nord, ce qui implique, par raison économique, une voie d'eau sécurisée, notamment en termes de tirant d'eau ;
- un arrêt des rejets de l'eau d'exhaure des mines, ce qui a entraîné une baisse de la lame d'eau, et a ralenti le débit qui prévalait durant l'exploitation houillère ;
- un apport excessif de particules solides à la charge sédimentaire naturelle, résultant de plusieurs raisons parmi lesquelles certaines pratiques culturelles locales (surtout à l'amont), le développement du ruissellement notamment corrélatif de celui de l'urbanisation, des rejets intempestifs en rivière par défaut d'application de la police des eaux. Cette raison conduit indiscutablement à l'envasement, source de conflits entre collectivités territoriales, qu'elles soient locales ou d'Etat ;
- une réelle difficulté à hausser la lame d'eau en amont sans entraîner de lourdes conséquences en termes d'inondabilité en aval.

Pour contribuer à résoudre ce difficile problème, Voies Navigables de France (VNF) essaye de curer les sédiments qui envasent les parties destinées à la navigation. Mais cette action se heurte à deux obstacles :

- d'une part un sédiment est une matière première avant curage, un déchet après, puisqu'il n'a aucune utilité commerciale. En tant que tel, avec la réglementation à venir (2^{ème} semestre 2002), il ne saurait être déposé ailleurs qu'en centre de stockage ultime, à un prix prohibitif. Le curage risque donc de peser de façon négative dans les projets économiques envisagés ;
- d'autre part, VNF essaye d'organiser des dépôts avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Ces dépôts sont prévus sur des zones humides : délaissés du cours naturel de l'Escaut avant canalisation, marais en tête de bassins versants secondaires. Diverses protestations s'élèvent donc pour dénoncer la suppression de fait de ces zones humides. A quoi s'ajoute la crainte, souvent justifiée, de la présence de polluants métalliques ou d'hydrocarbures et dérivés, diffusés par les rejets en rivière dénoncés ci-dessus.

En résumé, l'avenir de la Scarpe et de l'Escaut en termes de voies navigables est possible mais étroit à définir. Il faudra sans doute envisager de différencier les mesures entre le transport de fret et le tourisme fluvial. Les deux ont une vocation internationale. Mais on ne peut pas rehausser artificiellement la lame d'eau sans créer des risques importants à l'aval, et on ne peut pas non plus creuser le lit naturel des rivières sans connaître toutes les conséquences que de tels travaux entraîneraient.

Un embryon de frontière naturelle

Le traité de Verdun (843) qui marqua le partage de l'empire de Charlemagne, utilisa le cours amont de l'Escaut comme élément de frontière. La situation demeura ainsi, sommairement jusqu'au XIV^{ème} siècle, à partir de quoi cette frontière fut diluée dans le jeu des successions sur fonds de féodalité jusqu'à l'avènement de Louis XIV. Convaincu, par Vauban notamment, de la nécessité de revenir à une frontière linéaire, Louis XIV oriente une part de sa politique à contrôler ces terres du Nord. Et, pour leur trouver une frontière naturelle, il tenta de rejoindre la Meuse et le Rhin. Au début de son règne, la frontière était sommairement ouest-est, s'appuyant sur les collines d'Artois à l'Ouest et remontant le long du dôme ardennais à l'est. A la fin de son règne, elle était proche de son état actuel. Plus tard, Napoléon I^{er} eût des ambitions territoriales comparables dans la même région. Avec le même résultat. Toutes ces périodes troublées ont donné à l'Escaut un rôle d'ouvrage naturel de défense.

Les zones humides, boisées ou non, constituaient autant de secteurs dans lesquels il était difficile de manœuvrer une armée. Il suffisait de consolider les quelques sites émergeant faiblement de la plaine pour contrôler les mouvements de troupes. Les conflits du XX^{ème} siècle ont montré que ce rôle était définitivement perdu.

Les militaires souhaitaient préserver ces espaces dans ce double but de défense et de voies navigables. Leur intention était donc favorable au maintien des zones humides.

Mais les agriculteurs n'avaient pas la même analyse. Les terrains se trouvant hors d'atteinte des crues pouvaient être cultivés à condition d'être drainés. Un très dense réseau de fossés a été construit dès les X^{ème} et XI^{ème} siècles, notamment sous l'impulsion de quelques abbayes très développées dans la région. L'absence de relief et les nécessités du drainage ont conduit à élaborer des ouvrages d'enjambement, un fossé passant en siphon en-dessous d'un autre fossé ou d'un cours d'eau. Aujourd'hui, il est fréquent de ne plus savoir si tel "fossé" est réellement artificiel ou s'il s'agit d'un cours d'eau naturel recalibré. De même qu'il est fréquent aussi de ne pas savoir déterminer le sens du courant. Des ouvrages spécifiques permettaient en effet de gérer un quadrillage complexe de telle sorte que de l'eau pouvait être transférée vers des parties amont des bassins versants élémentaires. Aujourd'hui, la situation est d'ailleurs voisine à l'échelle de la région.

L'exploitation du bassin minier a débuté de façon industrielle près de Valenciennes en 1734 (création de la Compagnie des Mines d'Anzin). Quelques mineurs expérimentés venaient du Borinage tout proche (la Belgique n'existait pas encore). Les autres venaient des campagnes environnantes. Le développement urbain a rapidement suivi, mais les nombreux conflits armés qui ont occupé cette région d'Europe entre 1792 et 1815 ont quelque peu ralenti la progression de l'activité minière. Ensuite, le développement de la production a été exponentiel jusqu'au début du XX^{ème} siècle. L'urbanisation a suivi l'arrivée de la main d'œuvre, tant pour les mines que pour les industries consommatrices de charbon qui se sont implantées (métallurgiques surtout) autour de Valenciennes. Dans ce contexte d'expansion industrielle, la demande de terrains a été multiple et la pression sur les zones humides s'est affirmée :

- besoins de terrains pour les sites miniers (carreaux de fosse, stockage de charbon, stockage de déchets - terriils) ;
- besoins analogues pour les autres industries ;
- besoins de terrains à bâtir, à proximité des fosses (caractéristique en carte) ;
- besoins de terrains hors d'eau et solides pour implanter des voies de communication afin de d'organiser le commerce du charbon et des produits de transformation ;
- besoins de terres à cultiver pour nourrir cette population croissante.

Les zones humides ont donc été très convoitées... et ont commencé à subir un assèchement qui ne s'est pas fait sentir immédiatement, mais a été corrélatif de l'accroissement de la consommation d'eau (industrie et usages domestiques).

La Scarpe et l'Escaut traversent le bassin minier Nord - Pas de Calais

Le hasard de l'Histoire fait que, sans le savoir, les auteurs du traité de Verdun (843) mentionné plus haut, ont choisi une frontière séparant un domaine oriental où les terrains houillers atteignent la surface du sol, d'un domaine occidental où le gisement houiller est complètement souterrain. Sachant que le XVII^{ème} siècle a vu le début de la révolution industrielle en Angleterre, notamment grâce à l'utilisation du charbon, on peut se demander dans quelle mesure la politique septentrionale de Louis XIV n'aurait pas été au moins partiellement guidée par le désir de prendre le contrôle de la partie, aujourd'hui belge, des bassins miniers.

Quoiqu'il en soit, la découverte du charbon par environ 60 m de profondeur à Fresnes/Escaut en 1720, puis le début de l'aventure industrielle en 1734, auront considérablement marqué la région et son sous-sol.

Le taraudage du sous-sol en suivant les veines de charbon superposées, jusqu'à près de 1000 m de profondeur pour cette région, a enclenché des affaissements irréversibles qui entraînent deux conséquences :

- la différenciation de dépressions fermées en surface, sur plusieurs hectares d'un seul tenant, faisant passer la surface du sol sous les surfaces piézométriques, dont on a vu plus haut qu'elles sont très superficielles. Autrement dit, ces affaissements ont généré de nombreuses surfaces inondables. Le maintien hors d'eau des zones inondables en site urbain est assuré par des stations de relevage des eaux qui restituent l'écoulement vers l'aval en tant que de besoin. La gestion de ces stations de relevage a été assurée, jusqu'à aujourd'hui, par l'exploitant. Le réseau est maintenant rationnel mais ne peut pas être supprimé ;
- la modification des écoulements d'eau en profondeur et la multiplication probable des connexions entre aquifères. Le nouvel état, très mal connu, laisse un doute sur une dégradation qualitative possible des ressources en eau, et donc aussi une limitation quantitative.

Ces modifications majeures ont bien sûr pour effet de favoriser le développement, voire l'ennoyage des zones humides. Une des questions majeures aujourd'hui est de savoir s'il faut en profiter pour en reconstituer certaines, voire en créer de nouvelles. Mais comment faire pour qu'elles ne soient pas noyées ? Comment suivre la mise en eau d'une éventuelle zone humide et l'adaptation que cela imposera à l'environnement ?

A long terme à l'échelle humaine, c'est-à-dire dans les 2 siècles à venir, le nouvel aquifère que l'homme a créé en profondeur en taraudant le sous-sol, sera rempli par infiltration grâce aux diverses connexions entre aquifères. Cet effet ne sera perceptible par aucun individu s'il n'est pas doté d'appareillage spécifique de précision et entretenu sur cette durée. En revanche l'eau de surface sera comme toujours le meilleur révélateur des conséquences topographiques attendues. Celles-ci sont de 2 ordres qui s'opposent :

- un soulèvement dû à la reconstitution de la réserve d'eau capillaire dans les terrains non exploités mais asséchés pour les besoins de l'exploitation ;
- une reprise d'affaissement due à la surcompaction des remblais et éboulis occupant une partie des vides résiduels dans les zones exploitées.

Aujourd'hui, l'exploitant prétend que seul le premier mécanisme sera actif. Le second est un phénomène bien connu en géotechnique ; il n'a aucune raison de ne pas se produire dans les chantiers abandonnés. Le mouvement qui se produira sera le solde des deux mécanismes. Il sera très lissé et lent par comparaison avec l'évolution catastrophique qui se produisait pendant l'exploitation. Il ne devrait engendrer aucun dégât au patrimoine bâti aujourd'hui. La surveillance de l'évolution des plans d'eau (altitude et dimensions) devrait permettre de surveiller l'évolution de ce phénomène. Mais, à ce jour, aucune institution ne considère que cela relève de sa compétence.

L'influence de cette dernière conséquence minière sur les zones humides n'est pas prévisible de façon générale ; elle ne pourrait être étudiée que cas par cas. Mais on peut considérer cela comme une opportunité de gérer l'aménagement du territoire.

Scarpe Escaut, un environnement de qualité

Ce titre plutôt commercial exprime une des perceptions les plus courantes aujourd'hui de ce territoire. La page de l'industrie minière est tournée, même si les stigmates en sont encore abondantes dans le paysage. Les friches industrielles, dont les jeunes générations ne savent plus très bien si elles étaient minières ou autres, reverdisent grâce à une action volontariste des collectivités territoriales (communes, départements, région), soutenue par l'Etat qui a mobilisé des crédits européens sur des programmes de requalification urbaine et de reconquête territoriale. Le résultat en est que la perception des visiteurs comme celle des habitants s'éloigne enfin de l'image gravée par Germinal (le livre et les films). De nouvelles activités s'implantent ; le taux de chômage, même s'il reste très élevé (12 à 17%) a baissé. Les autoroutes égrènent des zones d'activités nouvelles, ont effacé les anciennes, ou en ont gardé un symbole (secteur de Denain). De nombreux territoires humides ont été plantés d'arbres afin de verdifier le paysage autant que de valoriser l'espace. Même si le choix des espèces fait l'objet de discussions, la tendance au développement d'une sylviculture s'affirme.

Symboles aussi de ce toilettage, à défaut d'une reconversion intégrée, sont les aménagements des anciens sites miniers. Des zones de loisirs, très fréquentées, y ont été tracées ; les plans d'eau issus des affaissements, sont valorisés par des actions variées (pêche, chasse, découverte-nature, promenade, sports). Mais peut-on arrêter les pompes, laisser toutes les zones inondables s'ennoyer et créer des bases de loisirs pour l'Europe entière ?

En liaison avec les collectivités territoriales, l'Office National des Forêts et le Parc Naturel Scarpe-Escaut sont des acteurs qui contribuent beaucoup à l'évolution de l'image. Mais le public n'est pas toujours conscient de la valeur et de la signification des actions engagées. Et on ne saurait plus se contenter de donner des réponses-alibi sans expliquer.

En guise de conclusion

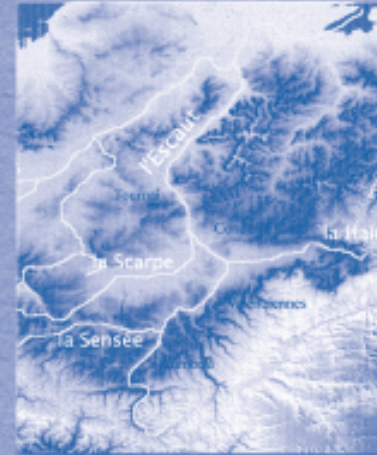
Ce n'est pas vraiment une conclusion. Il n'en faut d'ailleurs pas car nous ne sommes pas à un moment où une page se ferme pour en découvrir une autre. Nous sommes dans une continuité de phénomènes et d'actions à décider, sachant que toute décision sera contingente : ses conséquences entraîneront d'autres questions auxquelles il faudra répondre.

Les zones humides de cette région ne sont pas uniquement des objets naturalistes ou physico-chimiques. Ce ne sont pas non plus des images que l'on peut manier avec le seul objectif promotionnel pour une institution, une activité économique ou un projet associatif. C'est tout à la fois. Accumuler les études est bon pour la connaissance du lieu, du thème, des mécanismes en cause. Mais si l'on prétend, sur un pas de temps qui dépasse la vie humaine, faire de chaque citoyen un acteur du développement de la connaissance, alors il faut montrer, expliquer, apprendre à observer, faire partager le savoir et le savoir-faire. Les futurs programmes de recherche ne se feront pas sans l'accord des citoyens qui veulent en comprendre les enjeux et mesurer les retombées.

Bibliographie

- CAMELBEECK T. (1993) – Introduction à l'étude des tremblements de terre. La sismicité en Belgique et dans le Nord de la France. Ann. Soc. Géol. Nord, (2ème série), 2 : 5-22.
- DUBOIS J.J., KERGOMARD C., LAGANIER R. (2000) : Analyse géohistorique des paysages d'eau de la région de Condé-sur-l'Escaut (Nord) : De l'artificialisation de la nature à la naturalisation de l'artifice, Hommes et Terres du Nord, n. p. 77-85.
- I.P.S.N. (1993) – Sismotectonique de la France métropolitaine. Société Géologique de France, Mém. 164, 2 vol. (76 pp, 24 pl.), 1 carte.
- KERGOMARD C., LAGANIER R. (2000) : Contribution de la télédétection à la caractérisation des zones humides de la plaine de la Scarpe (Nord), Revue Internationale de Géomatique, n°2, Vol. 10, pp. 241 - 255.
- LAMBERT J., LEVRET-ALBARET A. CUSHING M. & DUROUCHOUX C. - (1996) – Mille ans de séismes en France. Ouest Ed., 70 pp.
- MEILLIEZ F. (1998) – Le bassin minier du Nord – Pas de Calais, un exemple fructueux de développement non durable. Ann. Mines, Responsabilité et Environnement, n°12 : 53-60.
- VAN VLIET-LANOË, B., MANSY, J.-L., MARGEREL, J.-P., VIDIER, J.-P., LAMARCHE, J. & EVERAERTS, M. (1998) – Le Pas de Calais, un détroit cénozoïque à ouverture multiple. Comptes-Rendus Académie Sciences, IIa, 326 : 729-736.
- VAN VLIET-LANOË, B., LAURENT, M., BALESCU, S., BAHAIN, J.-L., FALGUERES, C., FIELD, M., KEEN, D. & HALLEGOUET, B. (2000) – Raised beach anomalies, Western Channel. Regional and global stratigraphic implications. Journal of Geodynamics. 29 : 15-41.

Figure 1



Localisation de l'Escaut et de la Scarpe. (Le fonds de l'image numérique a été réalisé par Brigitte Van Vliet-Lanoë à partir d'images satellitaires). La frontière franco-belge, totalement artificielle, n'est pas tracée. La zone d'étude, située au nord de Valenciennes, s'étend de part et d'autre de Condé/l'Escaut le long des vallées de la Scarpe et de la Haine. Si elle n'était pas canalisée, la Scarpe participerait au remplissage d'une dépression large mais peu profonde. En revanche, la Haine occupe une dépression étroite et profonde dans laquelle s'accumulent des sédiments fins depuis 65 millions d'années, en bordure nord-ouest du bombement ardennais. Cette dépression est un site sismique actif (plusieurs événements par an, mais faibles à modérés). Sur cette carte, le bassin minier longe la vallée de la Haine, puis celle de la Scarpe avant de bifurquer vers le NW, au pied des collines d'Artois.

Figure 2



Zone humide près de Château-l'Abbaye (59). Remarquer le fossé et ses digues, ainsi que la difficulté d'infiltration dans la pâture, sur les terrains landéniens. Photo prise en janvier 2000. Ce fossé, nommé La Trétoire sur les cartes, a été creusé il y a 7 à 8 siècles et longe tout le cours de la Scarpe moyenne et inférieure en rive droite. Un autre, nommé Le Décours, en fait autant en rive gauche.

SYNTHÈSE

Usages et enjeux dans les zones humides,
conjoncture et prospective

CHRISTOPHE BOUNI ET XAVIER POUX

(APPLICATION DES SCIENCES DE L'ACTION, ASCA, PARIS)

xavier.poux@free.fr

christophe.bouni@free.fr

Pes auteurs ont proposé de structurer les enseignements de l'atelier en quatre grands points.

l'intérêt des approches en termes d'espaces de problèmes et d'espaces de solutions.

La reconnaissance des évolutions des zones humides par les travaux du PNRZH.

La nécessité de travailler sur les conditions d'une intégration cohérente des déterminants d'évolution des zones humides.

Le besoin de prendre en considération la pluralité des usages des zones humides pour organiser leur gestion.

Premier enseignement : l'intérêt des approches distinguant "les espaces de problèmes des espaces de solutions"

L'atelier avait été conçu autour d'un fil directeur qui s'est avéré prometteur pour élaborer des grilles d'analyse pertinentes pour la gestion des zones humides. Ce message a trait à la différenciation nécessaire entre deux types d'espace d'appréhension des problématiques et enjeux des zones humides : les espaces de problèmes et les espaces de solutions. De quoi s'agit-il ?

Les espaces de problèmes renvoient à la caractérisation environnementale des zones humides et de leur devenir dans une optique bio-physico-chimique. C'est à cette échelle de la zone humide que sont généralement identifiés les problèmes de gestion mais aussi les objectifs à atteindre (cf. par exemples la notion de zone humide "efficace" développée dans le projet TY-FON - Mérot).

Les espaces de solutions renvoient quant à eux à la perception et à l'organisation des acteurs intervenants sur ces zones et dont les déterminants comportementaux sont d'une toute autre nature (logique économique de filière, mise en application de politiques publiques, approche de développement territorial, ...). C'est en fonction de ces déterminants que doivent être pensées les solutions envisageables pour la gestion de ces zones humides, entendue ici comme appartenant à un territoire complexe.

L'enjeu pour la gestion de ces zones est alors de se doter d'une théorie d'action à même de permettre la mise en adéquation de ces deux espaces. Autrement dit, comment faire en sorte que les problèmes soulevés par l'analyse fonctionnelle des zones humides puissent être gérés dans le cadre de dynamiques territoriales ? L'expérience montre en effet que ces deux espaces ne coïncident qu'exceptionnellement.

La pertinence de cette grille de lecture a été illustrée par les travaux présentés mais également par des exemples concrets cités par M. Thibault (DIREN Poitou-Charentes), co-animateur de l'atelier. L'un de ces exemples a ainsi montré que l'organisation départementale de l'agriculture (cas de la Vienne) se traduit par l'établissement de références définies à cette échelle pour les pratiques agricoles, alors que les caractéristiques propres à certains territoires ne sont pas adaptées à la mise en œuvre de cette politique départementale. Ainsi, certaines zones humides inscrites dans des territoires de grandes cultures donnent lieu à des drainages en référence à une politique départementale véhiculant l'image d'une agriculture intensive. A une autre échelle, le cas du val inondable de la Charente montre que les tentatives de gestion de la problématique inondation se heurtent à la proportion marginale des zones inondables dans les exploitations agricoles. Cette faible part de chacune des exploitations, rend difficile l'acceptation par les agriculteurs d'une démarche de CTE pour une part si faible de leur territoire.

A l'issue de l'atelier, les débats ont confirmé l'intérêt de ces approches en termes d'espaces de problèmes et de solutions pour assurer l'ouverture des travaux sur les zones humides et par là même intégrer ces zones au sein des territoires dont elles sont une composante.

Deuxième enseignement : les travaux du PNRZH ont permis d'éclairer les évolutions des zones humides

En référence à la grille d'analyse définie préalablement, on peut noter que la plupart des travaux menés dans le cadre du PNRZH mettent l'accent sur l'identification et le diagnostic des espaces de problèmes, en précisant éventuellement les liens de causalité avec divers usages et politiques publiques. La bonne compréhension du fonctionnement des zones humides permet de préciser les enjeux variés (hydraulique, d'occupation du sol, de tendances naturelles, ...) qui interagissent à l'échelle d'un site.

Les discussions de l'atelier ont ainsi permis de distinguer et préciser les trois grandes phases d'évolution qu'ont pu connaître les zones humides :

- Le premier temps est caractérisé par la prédominance d'une logique d'utilisation productive des zones humides. On retrouve ici notamment certaines des conclusions de l'évaluation des politiques des zones humides réalisée en 1994 par le Commissariat au Plan. Au cours du temps, cette logique productive a soulevé un certain nombre de problèmes qui ont été notamment mis en exergue durant la période suivante.
- La deuxième période est en effet une phase de conflits sous la pression notamment des associations de défense de la nature et tout particulièrement des ornithologues. C'est une phase d'opposition forte entre divers intérêts pour la gestion des zones humides. Logique productive et logique de conservation des particularités écologiques de ces zones s'affrontent.

• La troisième période est marquée par la reconnaissance de la complexité des zones humides sous la pression notamment de l'Union Européenne (MAE, Natura 2000). La problématique des zones humides franchit alors le local pour s'étendre à une échelle supranationale. Cette période est particulièrement bien illustrée par les travaux du PNRZH qui montrent cette diversité des facteurs d'évolution des zones humides. Ces zones sont dorénavant comprises comme des objets issus de relations complexes entre politiques publiques, activités humaines et processus naturels. C'est cette interaction homme - nature qui fait et défait les zones humides. La situation est alors caractérisée par la reconnaissance de la superposition de multiples usages de ces espaces et par leur prise en considération à diverses échelles organisationnelles et territoriales. Dans ce contexte, les questionnements affluent. Est ainsi interrogée la cohérence des politiques publiques (PAC, Natura 2000, aménagement du territoire et développement économique par exemple) et sont posées les questions de la gestion foncière de ces zones dans des situations de déprises agricoles ou encore la capacité à organiser de multiples usages sur un même territoire.

Troisième enseignement : travailler sur les conditions d'intégration de ces divers déterminants

Dans l'esprit de ce qui vient d'être développé, l'enjeu à venir pour les zones humides réside dans la capacité à concilier les divers usages et fonctions accordés à ces espaces. Les débats à l'issue de l'atelier ont montré l'urgence de travailler sur la mise en évidence et l'organisation des espaces de solution. Plusieurs remarques ont ainsi pu être avancées pour illustrer cette nécessité et proposer d'éventuelles préconisations.

Tout d'abord, il est apparu qu'un travail important devait être fait pour assurer une meilleure articulation des politiques publiques quant à leurs impacts sur les zones humides, ce qui confirme à une autre échelle les conclusions de l'évaluation de 1994. Ainsi, il a été rappelé qu'à ce jour, au niveau européen, les objectifs de conservation de ces zones étaient pour l'essentiel portés par la politique Natura 2000, qui s'appuie sur des procédures de concertation sans financement spécifique à destination des activités concernées. Si cette politique est caractérisée par une ambition européenne forte, notamment par l'affichage d'une obligation de résultats, elle ne dispose donc pas des moyens d'action économiques susceptibles d'assurer une modification des comportements des gestionnaires de ces zones. Les moyens incitatifs de cette politique sont ainsi à rechercher au sein de la PAC, dans ses ajustements (MAE ou CTE). Or, les travaux du PNRZH ont montré que les différentiels d'aides à l'égard des agriculteurs ne permettaient pas d'envisager des modifications de pratiques favorables à la conservation des zones humides. On peut ainsi s'interroger sur la cohérence de ces politiques et appeler à mieux articuler leurs objectifs et moyens d'intervention.

Par ailleurs, s'il a été rappelé que l'action européenne (supra-nationale) avait permis d'engager le local à développer des procédures de concertation, il a également été souligné l'intérêt d'un développement d'approches spécifiques à une échelle intermédiaire, régionale. En effet, l'inscription territoriale des zones humides renvoie également aux déterminants de leur évolution à cette échelle où se forment des décisions cruciales en matière d'aménagement du territoire et de développement économique d'une part et de mise en œuvre des politiques conservatoires au sens large d'autre part. L'implication de cette échelle d'appréhension des zones humides semble par ailleurs propice pour assurer une meilleure articulation et intégration des politiques publiques.

Enfin, il a été regretté que les politiques publiques (notamment européennes) ne prennent pas en considération la richesse de certaines expériences locales de concertation ayant débouché sur de véritables solutions innovantes pour la gestion, respectueuses des zones humides. Il a ainsi été souhaité la mise en place d'une véritable organisation des retours d'expérience du local vers le global.

Quatrième enseignement : prendre en considération la pluralité des usages des zones humides

En outre, les intervenants ont pour la plupart souligné la présence au sein des zones humides d'activités variées à côté des usages agricoles et d'élevage. On citera ainsi : la gestion naturaliste des conservatoires ; l'urbanisme ; le tourisme ; la chasse ; l'extraction de ressources naturelles (granulats, tourbe) ; la gestion hydraulique quantitative (lutte contre les inondations, navigation) ; la gestion de la ressource en eau et des pollutions (production d'AEP, assainissement par lagunage).

De fait, il ne s'agit pas aujourd'hui de penser la gestion des zones humides uniquement en termes d'équilibre entre les activités agricole, d'élevage et de conservation de la nature, mais aussi en référence à ces autres usages, dont la capacité d'intervention sur ces espaces doit être étudiée et prise en considération.

Une meilleure connaissance des interactions entre ces activités, aux dynamiques et perspectives contrastées, apparaît comme une exigence pour l'élaboration de politiques de gestion adaptées à l'évolution des territoires dans lesquels s'intègrent les zones humides.